



## Le portrait du Journal du Palais

### L'attraction des contraires

Drika Chagas et Manu.O. Elle vient du Brésil, lui du Creusot, et ils peignent ensemble sur les murs des villes du monde entier sans être poursuivis par la police. Une histoire artistique singulière et pourtant plurielle, entre calligraphie sombre et onirisme coloré qui prouve que les opposés s'attirent. *Page 24*

## 150.000 € remis par la Fondation EDF en BFC

21 associations de la région ont été soutenues pour leurs projets de mécénat. *Page 4*

## La filière du papier fait un carton au lycée

Depuis fin avril, le lycée Louis Davier, à Joigny, accueille sa cinquième exposition professionnelle dans son espace entreprise. Cette fois, ce sont les métiers de l'industrie papier-carton qui sont à l'honneur, avec une ambition claire : rapprocher l'école du monde de l'entreprise. *Page 4*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 14

# Octopus, bras armé de l'activité icaunaise



Implantée il y a une trentaine d'années dans une caserne ferroviaire désaffectée, la pépinière d'entreprises de la rue des Mignottes a vécu, à l'issue de 18 mois de travaux, une transfiguration salutaire. Clef de voûte du projet Octopus qui

visait à optimiser les moyens de la chambre consulaire, le programme de réhabilitation des bâtiments B02 et B04bis et de réaménagement des extérieurs a nécessité un investissement de l'ordre de 6,5 M€, dont 1,4 M€ de financements

croisés de la part de l'État, au titre de France Relance, et du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Avec ces travaux, la CCI de l'Yonne a symboliquement entériné une nouvelle dynamique, inscrite dans le dernier plan de manda-

ture, mêlant le redéploiement de ses missions de support aux entreprises, l'amélioration des conditions d'accueil de ses locataires et l'accentuation de son offre de formation.

*Page 3*

# Promouvoir et structurer la filière bois BFC

Début mai, la région Bourgogne Franche-Comté a signé une convention avec l'association Fibois BFC pour répondre plus efficacement aux enjeux de la filière bois et forêt régionale. Une filière qui compte 4.670 établissements et représente 21.000 emplois, soit 2 % de l'emploi de BFC. Environ 9.000

emplois concernent la seconde transformation (construction, tonnellerie, tournerie, meubles et emballages...). La forêt BFC et ses 1,7 million d'hectares de surface représentent 11 % de la forêt française et 36 % de la surface régionale.

*Page 7*

Luis Contreras, créateur d'expériences immersives. *Page 2*

**BATISSEURS BOURGUIGNONS**  
*la maison passion*

**N° 1 RÉGIONAL**

**CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES**

R 28302 - 4968 - 2€



Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

## TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

1 PLACE DE SPECTACLE	PARKING VIP	PASS VIP	ACCUEIL PERSONNALISÉ	COCKTAIL DINATOIRE	ACCOMPAGNEMENT EN SALLE
----------------------	-------------	----------	----------------------	--------------------	-------------------------

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES

contact@zenith-dijon.fr  
03 80 72 98 23  
Rue de Colchide - 21000 - Dijon  
Tram T2 arrêt Zenith  
**ZENITH-DIJON.FR**



baromètre

Le commerce équitable français en plein boom

Selon les données du dernier rapport « Observatoire du commerce équitable » publié à ce jour par le collectif Commerce Équitable France, les ventes de produits issus du commerce équitable ont quadruplé en valeur en France entre 2014 et 2022, dépassant le cap des 2 Mds € pour la première fois en 2021. Cette croissance fulgurante est en partie due à la création du label Agri-Éthique en 2014 - le premier label de commerce équitable appliqué aux produits issus de filières françaises. Cette certification vise à rémunérer la production agricole à sa juste valeur et compte aujourd'hui plus de 2.800 partenaires sur le territoire national (exploitants agricoles, entreprises agroalimentaires, artisans, boulangers...).

La notion de défense européenne plébiscitée

Face au nouveau contexte international, une majorité d'Européens se prononcent désormais en faveur d'une défense européenne commune. Comme le révèle une enquête réalisée en mars 2025 par Cluster17. Dans les neuf pays de l'UE étudiés, 60% des personnes interrogées disaient faire plus confiance en une armée commune européenne qu'en leurs armées nationales (19%) pour assurer la sécurité de leurs pays respectifs. Quant à une alliance militaire internationale incluant les États-Unis, du type Otan, elle n'inspirait plus confiance aujourd'hui qu'à une minorité des Européens interrogés : 14%. La Pologne et la Roumanie, restent globalement plus atlantistes, mais dans des proportions restreintes (28% à 29% des sondés).

La dette française pourrait atteindre 116% du PIB

Selon l'Insee, la dette publique française a progressé de 203 Mds € en 2024, pour atteindre 3.305 Mds € à la fin de l'année dernière. Le niveau d'endettement public est alors monté à 113% du PIB en décembre 2024, ce qui constitue un record hors période de crise. Avec le réarmement qui se profile en Europe, devant conduire à des dépenses étatiques supplémentaires et des perspectives de croissance économique qui se sont également assombries un peu partout dans le monde, le FMI s'attend, dans ses prévisions dévoilées en avril, à ce que le niveau d'endettement public de la France grimpe à 116% du PIB à la fin de l'année 2025, soit +4,3 points de pourcentage par rapport à 2022.

Basée à Besançon, IntiReality est une société spécialisée dans le développement de logiciels de vision artificielle et réalité augmentée de haute précision pour les secteurs de la communication et de l'industrie 5.0.



Luis Contreras : créateur d'expériences immersives

Des kakemonos qui s'animent au passage de votre smartphone, matérialisant en 3D, grâce à la réalité augmentée, autant d'informations et d'animations complémentaires que vous le souhaitez, c'est un des services qu'offre la jeune start-up IntiReality créée en octobre 2023 par Luis Contreras et son frère Alvaro, tous deux rejoints par une expert-comptable de la région parisienne associée à cette aventure entrepreneuriale. Originaire du Pérou, Luis est arrivé en France en 2015 avec un master en mécatronique, robotique et automatisation. Il intègre le laboratoire des sciences du numérique de Nantes et délivre une thèse sur le guidage visuel des voitures autonomes. Doctorat en poche, il travaille un temps chez Alstef, une entreprise bretonne pour laquelle il développe des systèmes pour des véhicules à guidage automatique de manutention, avant de saisir une opportunité comme développeur chez le bisontin Pixee Médical, spécialiste de la chirurgie orthopédique assistée par ordinateur. La Covid passe par là et l'envie de créer avec son frère - arrivé en France avant lui pour satisfaire une carrière dans le management et les finances -

sa propre entreprise se fait jour. « Chacun de notre côté, nous avions déjà expérimenté l'entrepreneuriat au Pérou. L'idée, c'était de voir comment on pouvait appliquer nos différentes expertises ensemble sur un projet rassembleur », raconte Luis Contreras, qui propose alors de réinventer le monde de la communication avec la réalité augmentée : c'est la naissance d'IntiReality.

LIBÉRER L'INDUSTRIE

Incubée par DecaBFC, la société commence par adresser le marché des agences de communication puis étend son offre à la culture et au tourisme (musées et sites archéologiques où statues et tableaux prennent vie) avant de s'intéresser à l'industrie manufacturière automatisée. « Notre ambition est d'élever la communication à un autre niveau grâce à notre technologie brevetée web d'IA-réalité augmentée. Les publics cibles peuvent ainsi visualiser des affiches autrement avec une touche ludique sans besoin de télécharger une application mobile, juste en scannant un QR code. Ces couches d'animation immersives peuvent également prendre place dans des salons et autres événements promotionnels, explique Luis Contreras, qui vient de faire adhérer son entreprise

au CercleCom de Dijon. On propose à nos clients à la fois des prestations "one shot" et des abonnements de visualisation annuels, avec la possibilité de migrer vers une application mobile complète ». Si le secteur de la communication et de la culture permet de générer des bénéfices plus immédiats, « IntiReality vient de signer un contrat avec un acteur national majeur de ce secteur », celui de l'industrie répond plus au temps long. « Sur ce secteur, nous travaillons sur des solutions innovantes de rupture aussi bien intégrables sur des machines qu'utilisables par les hommes. Nous nous distinguons en fournissant des logiciels faciles à utiliser et intuitifs, basés à la fois sur l'intelligence artificielle et la réalité étendue. Les applications vont de la réduction des temps de calibrage, de vérification et d'ajustement des capteurs au guidage des opérateurs sur les chaînes de montage, tout en offrant gain de productivité et amélioration des conditions de travail », développe Luis Contreras. IntiReality, qui emploie six personnes, vient d'être labellisée Pôle Véhicule du Futur et entend proposer ses services aux mondes de l'automobile, du nucléaire et de l'aérospatial.

Frédéric Chevalier



Ils bougent.

CINQ ENTREPRISES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ NOMINÉES AUX TALENTS DU LUXE ET DE LA CRÉATION ORGANISÉE PAR LE CENTRE DU LUXE.

Les lauréats de cette 22e édition seront choisis par le jury et honorés lors de la cérémonie de remise des Talents le 19 juin à l'InterContinental à Paris. Parmi ces nominés, cinq talents sont issus de Bourgogne Franche-Comté :

- Ève George**, souffleuse de verre en Côte-d'Or, designer, concourra pour le Talent du bien-être
- Virginie Lagerbe**, coloriste-teinturière, société Pérégreen dans l'Yonne, concourra pour le Talent de l'innovation
- Alain Sauter**, fabricant de globes terrestres et célestes dans le Doubs, concourra pour le Talent de l'invention
- Élodie Famel**, artiste Laqueuse dans le Doubs, concourra pour le Talent de la séduction.
- Pierre-Alain Bérard**, président de LIP, directeur général de SM, dans le Doubs, concourra pour le Talent du management.

décideurs

UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP? Lancez-vous avec nous!

DECA BFC Incubateur de Talents

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE D'UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ À L'INNOVATION DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com

# ENTREPRISES

## Le préfet explore les galeries des caves de Bailly Lapierre

**Yonne.** Dans le cadre de sa tournée régionale, Paul Mourier, le préfet de Côte-d'Or et de Bourgogne Franche-Comté a visité, le lundi 12 mai, les célèbres caves de Bailly Lapierre. Cette visite officielle a mis en lumière l'importance économique et culturelle de ce site historique.



Nichées à 52 mètres sous terre, dans d'anciennes carrières de pierre calcaire creusées entre le XII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, reposent aujourd'hui plus de neuf millions de bouteilles de crémant de Bourgogne. Ce lieu singulier, qui fut successivement carrière puis champignonnière, devient en 1972 le cœur d'un projet collectif : la cave coopérative de Bailly Lapierre. À cette époque, les vignerons locaux peinent à commercialiser leurs vins blancs, souvent destinés à l'export, notamment vers l'Allemagne. Inspirés par la Champagne toute proche, et disposant de cépages communs - chardonnay et pinot noir - ils décident de miser sur l'effervescence. « Cette initiative montre comment les vignerons ont su se réinventer face aux défis économiques », souligne Paul Mourier.

En l'absence d'appellation dédiée, ils initient la création de l'AOC Crémant de Bourgogne, officiellement reconnue en 1975. Aujourd'hui encore, la cave regroupe 76 vignerons des alentours de Saint-Bris-le-Vineux, qui y apportent tout ou partie de leur récolte. Lieu de production, de stockage et de visite, Bailly Lapierre s'est imposé comme un ambassadeur du crémant en France et à l'étranger. « Ils sont partis de rien. Et aujourd'hui, leur crémant est reconnu internationalement », rappelle Bruno Denis, responsable des ventes et du tourisme.

### LE CRÉMANT, UN SAVOIR-FAIRE À MATURITÉ

Loin de la simple effervescence, le crémant de Bourgogne exige un



Pascal Jan, préfet de l'Yonne, Paul Mourier, préfet de Côte d'Or et de Bourgogne Franche Comté écoutant attentivement Sylvain Martinand, directeur général des caves de Bailly Lapierre et David Griffe, président de la coopérative des caves de Bailly-Lapierre. Crédit : JDP.

savoir-faire rigoureux : vendanges obligatoirement manuelles, double fermentation en bouteille selon la méthode traditionnelle, et un élevage d'au moins neuf mois. « Il faut beaucoup de place, explique Bruno Denis. C'est pourquoi très peu de vignerons peuvent produire du crémant seuls. Chez nous, les 4,5 hectares de galeries permettent de stocker trois années de production ».

Chaque année, environ trois millions de bouteilles sortent des caves, principalement issues des cépages locaux. La cuvée phare ? Un blanc de noirs 100 % pinot noir, à la fois structuré et aromatique. Au total, la maison

propose 13 cuvées différentes, dont une seule en bio. « Ce n'est pas la première demande de nos clients », précise Bruno Denis. En revanche, le succès du crémant s'explique aussi par une clientèle de plus en plus curieuse et éduquée. « Les gens veulent savoir ce qu'ils boivent, d'où ça vient, avec quels cépages, sur quel terroir. »

Côté ventes, la cave fonctionne avec ses propres boutiques, mais aussi grâce à un réseau de cavistes et de distributeurs. « Si ça dure depuis un demi-siècle, c'est qu'il y a une clientèle fidèle et une reconnaissance réelle. On n'est pas là pour concurrencer la Champagne, mais pour proposer autre chose, avec

notre identité », résume Bruno Denis. Loin d'une imitation, Bailly Lapierre continue de faire pétiller l'histoire et les terroirs de Bourgogne.

### LE TOURISME N'EST PAS EN RESTE

Au-delà de la production viticole, les Caves de Bailly Lapierre sont devenues une étape incontournable du tourisme icaunais. Chaque année, ce sont environ 17.000 visiteurs qui viennent explorer ces galeries creusées dans la roche et baignées d'une lumière tamisée. « Ce chiffre exclut ceux qui viennent uniquement pour acheter du vin, précise Bruno Denis. On parle ici de véritables curieux, venus

pour la visite guidée ». Paul Mourier a également souligné l'importance du tourisme pour l'économie locale et la promotion du patrimoine viticole.

Le site propose des circuits organisés, avec deux visites par jour en semaine de mi-avril à fin juin et en septembre-octobre. En haute saison, notamment en juillet et en août, les visites s'enchaînent toutes les 30 minutes de 14h30 à 17h30, tous les jours. « Les week-ends sont particulièrement fréquentés, et lors des ponts du mois de mai, c'est complet », ajoute Bruno Denis.

Enzo Beudet

**COMMUNIQUEZ EN B to B**  
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels  
Publireportage | Encartage | Numérique  
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68  
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



**Yonne.** Depuis fin avril, le lycée Louis Davier, à Joigny, accueille sa cinquième exposition professionnelle dans son espace entreprise. Cette fois, ce sont les métiers de l'industrie papier-carton qui sont à l'honneur, avec une ambition claire : rapprocher l'école du monde de l'entreprise.

## La filière du papier fait un carton au lycée



L'initiative s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec des entreprises locales comme MM Packaging et CLP Packaging, représentées respectivement par Émilie Bonfilou et Élisabeth Poulain, qui ont prêté du matériel, des vidéos métiers et partagé leurs expertises. « C'est enfin un rapprochement entre l'école, l'Éducation nationale et les entreprises. Ça faisait longtemps qu'on l'attendait », a salué Émilie Bonfilou, responsable RH chez MM Packaging.

Cette exposition est la cinquième présentation de métiers organisée dans l'Espace Entreprises du lycée Louis Davier, après des focus sur les armées, le secteur social, les entreprises du Jovinien et même l'hydrogène. Ouverte jusqu'à fin juin, elle est accessible sur réservation pour les classes, mais aussi au public extérieur, preuve d'une volonté d'élargir l'horizon des élèves comme des visiteurs.

### UNE EXPOSITION POUR ÉVEILLER DES VOCATIONS

Chaque session de visite dure environ une heure et s'adapte aux différents profils d'élèves. Des jeunes de toutes filières, qu'ils soient en parcours général, technologique ou professionnel, ont déjà participé. Depuis l'ouverture, 200 à 300 élèves



Lucia Henry (lycée Vauban à Auxerre), Elisabeth Poulain (CLP Packaging à Migennes), Émilie Bonfilou (MM Packaging à Monéteau), Sandrine Fauquet (Valscius Bourgogne à Bonnard), Cécile Turpin (DDETSPP de l'Yonne), Charlotte Vaillant (Lebhar à Gron), Jean-Marc Vatinet, (lycée Davier), Léa Durbulle (CDTE de l'arrondissement de Sens). Crédit : JDP.

ont parcouru cette exposition pédagogique. « C'est un très bon outil de captation de l'attention des élèves. Certains m'ont même demandé s'ils pouvaient revenir », raconte Armel Blanc, responsable du Bureau des entreprises du lycée Louis Davier.

L'enjeu dépasse la simple découverte. Il s'agit de susciter des

vocations dans une filière encore méconnue mais pleine d'avenir. « L'industrie papier-carton, c'est 1.500 entreprises en France, plus de 68 000 salariés, dont 2.400 en Bourgogne-Franche-Comté, rappelle Émilie Bonfilou. La moitié des effectifs partira à la retraite d'ici 2030, il faut donc attirer et former la relève ». Le

proviseur Jean-Marc Vatinet replace l'initiative dans un contexte plus large, la chute du nombre d'élèves. « Le lycée Davier est passé de 1.700 à 1.400 élèves en sept ans. Ce phénomène de dépopulation scolaire entraîne une tension très forte sur le marché de la formation », ajoute-t-il. Et d'insister sur la nécessité de coo-

pérer avec les entreprises : « Même si nous ne formons pas à tous les métiers de manière fine, nous avons vos salariés de demain. Se rapprocher du monde économique est un tournant que nous devons pleinement assumer. »

Enzo Beudet

**Région BFC.** 21 associations de la région ont été soutenues pour leurs projets.

## Mécénat : 150.000 € remis par la Fondation du groupe EDF en BFC



Sept : c'est le nombre des associations à qui Carmen Munoz-Dormoy, directrice à l'action régionale du groupe EDF en BFC a remis mardi 6 mai des chèques au nom de la Fondation du groupe. En tout, 49.000 € venus apporter un soutien financier aux projets éducatifs et solidaires de celles-ci. Parmi les lauréates, *Témoins polaires* reçoit 4.000 € pour développer et produire un jeu à destination des élèves de collèges et lycéens pour les sensibiliser au changement climatique ; *Article 1* reçoit 5.000 € pour des actions de mentorat et d'accompagnement de lycéens en difficulté pour sécuriser leurs parcours scolaires ; *Seve*, reçoit 6.000 € pour développer des ateliers de philosophie en direction des collégiens afin d'éveiller et fortifier leur esprit critique ; *L'école comestible* reçoit 7.000 € afin de promouvoir une alimentation



Les associations récipiendaires du soutien financier de la Fondation du groupe EDF en compagnie de Carmen Munoz-Dormoy (à gauche). Crédit : JDP.

de qualité, fondée « sur des valeurs écologiques, humaines et sociales », par le biais d'ateliers de cuisine au sein des écoles primaires. *Entreprendre pour apprendre BFC* reçoit la même somme pour des programmes d'acculturation à l'entrepreneuriat pour les jeunes qui durant un an, élaborent un projet d'entreprise depuis l'idée

jusqu'à la commercialisation de produits ou de services ; l'association *Les entretiens de l'excellence* est dotée de 10.000 € pour soutenir la mise en œuvre d'entretiens personnalisés avec des professionnels auprès des jeunes dans la perspective de leur future orientation professionnelle et c'est enfin la *Mep Le Tempo Léo Lagrange*, dans les

locaux de laquelle se déroulait cette remise des chèques, qui se voit dotée de 10.000 € pour soutenir ses divers projets dans ce quartier prioritaire de la ville de Dijon : une « vêtementserie » (atelier, friperie gratuite, recyclerie) et un bar à jus où sont utilisés les fruits et légumes invendus. La Mep propose également des activités de sensibilisation et d'apprentissage à la permaculture et à la biodiversité.

### INSCRITS DANS LE MANDAT DE LA FONDATION

Pour Carmen Munoz-Dormoy, ces projets ont été retenus car ils s'inscrivent dans le nouveau mandat de cinq ans de la Fondation du groupe EDF, placé sous la volonté de favoriser « l'égalité des chances en ciblant la population des jeunes apprenants » et « de contribuer à la construction d'un monde plus juste et plus durable ».

Emmanuelle de Jesus

## Côte-d'Or

**UN DÉTOURNEMENT DE FONDS PUBLICS À LA CIGV ?** Le conseiller d'opposition Emmanuel Bichot (Agir pour Dijon) l'a fait savoir par communiqué de presse : un « détournement de fonds publics » a été organisé lors de la passation des marchés de la Cité internationale de la gastronomie et du vin : « Un constat s'impose à nous : le coût des espaces communs, voiries et réseaux divers à l'intérieur du périmètre de l'ancien hôpital général a été payé deux fois avec de l'argent public : une première fois sous forme de réduction du prix d'achat par Eiffage auprès de la ville de Dijon, une seconde fois sous forme de remboursement par Dijon métropole à Eiffage au prix comptant, de l'euro à l'euro. Les coûts constatés et remboursés par Dijon métropole s'élèvent à 5,9 M€ TTC, sur la base des comptes administratifs 2021, 2022 et 2023. Il recouvre les aménagements des esplanades, placettes et cheminements intérieurs. Agir pour Dijon considère qu'il s'agit d'un détournement de fonds publics, qui a profité au groupe Eiffage au détriment de la ville de Dijon, de la métropole et du CHU ».

## Haute-Saône

**PRÈS DE 1,3 M€ POUR LA COLLECTION PERRON.** La vente au château de Neuville-lès-Charité de la collection de l'antiquaire Marcel Perron (décédé en 2018), a fait connaître lundi 12 mai le résultat de quatre jours d'enchères qui ont vu défiler 1.500 visiteurs ou acheteurs : 1.263.829 € ont été adjugés (hors frais) pour diverses pièces de mobilier et œuvres d'art, et trois préemptions (des meubles) par le département de Haute-Saône.

en bref

# Un joyau dijonnais à (re)découvrir

**Belle adresse. Une cuisine de saveurs, un cadre bucolique et historique, des ambiances adaptées aussi bien aux séminaires professionnels qu'aux rendez-vous romantiques ou aux soirées entre amis... La Maison Philippe Le Bon répond à toutes les envies dans un environnement rénové.**



Il est parfois des adresses dont les touristes apprécient plus le charme que les locaux eux-mêmes, ignorants jusqu'à l'existence de certains joyaux. La Maison Philippe Le Bon en fait partie. Pourtant une fois passé le porche de l'établissement pour profiter de son restaurant La Closerie, de son bar Le 19 ou encore de ses caveaux, les Dijonnais, conquis, reviennent. « Notre jardin, notre terrasse en cœur de ville, à dix minutes de la gare et face au parking Saint-Anne surprennent autant qu'ils plaisent par leur facilité d'accès », souligne Marylène Munnier, directrice d'exploitation de la Maison Philippe Le Bon. Le lieu associe une partie classée aux monuments historiques marquée par le charme de l'ancien avec ses poutres, ses tomettes et ses cheminées à la modernité d'un restaurant totalement rénové et relooké. Depuis mars 2025, ces changements se voient tant dans la décoration et le cadre lumineux voulu par les responsables que dans l'assiette, dressée par le nouveau chef de cuisine.

## CARTE BLANCHE POUR LA NOUVELLE CARTE

Arrivé au restaurant de la Maison Philippe Le Bon, La Closerie, en janvier dernier, il est parti d'une page blanche pour redonner vie à la cuisine. « À côté de notre menu traditionnel bourguignon, j'ai voulu proposer des choses plus légères et plus végétalisées. » Pour imaginer ses plats, le chef trouve l'inspiration dans un produit brut de qualité qu'il décline de différentes manières pour obtenir une diversité de textures. « Je ne réinvente pas les choses », sourit-il modestement avant de mettre l'accent sur le rôle de son équipe. « Chacun apporte sa touche. Je peux notamment m'appuyer sur mon second et un chef de partie venus

d'Amérique Latine qui apportent un regard, des idées et des saveurs complémentaires. » Leur belle entente se reflète dans les assiettes qui ravissent les clients jusqu'au dessert. « Pour la pâtisserie, j'ai beaucoup d'idées mais je n'ai pas la technique. Là encore, on se complète et on échange avec notre pâtissier. » Si l'objectif n'est pas encore de se lancer à l'assaut d'une étoile, le chef et la direction reconnaissent qu'ils apprécieraient une nouvelle toque Gault & Millau grâce à leur cuisine maison.

## UNE OFFRE POUR TOUS LES DIJONNAIS

Cette cuisine simple, gourmande et généreuse, les amateurs peuvent s'en régaler à prix abordable chaque midi en semaine grâce à une formule à 21 euros pour deux plats et 25 euros pour un menu complet. Les soirs et week-end, la carte répond à toutes les envies. « Nous pouvons également proposer une cuisine adaptée aux groupes de professionnels, organiser des formules cocktail ou apéritif déjeunatoire à la demande », insiste Marylène Munnier. À côté de son restaurant ouvert à tous, l'établissement invite également les Dijonnais à découvrir, à partir de 17 heures, son bar. Sur place, en plus des cocktails, l'équipe propose des choses à grignoter pour tous les budgets, de la planche de charcuterie à la tranche de foie gras pour accompagner un excellent verre de vin. « Nous complétons notre offre destinée aux Dijonnais par des événements comme des vide-dressings ou du stand-up une fois par mois. Nous avons également trois caveaux dont un équipé d'un boulodrome. Comme le reste, ils sont privatisables. Nous pouvons aussi accompagner nos clients professionnels pour qu'ils vivent une expérience



clé en main. » Avec ses partenaires, la Maison Philippe Le Bon organise ainsi des séjours originaux pour les professionnels comme des ateliers dégustation ou des courses à la Pékin Express au cœur de la capitale bourguignonne. Établissement indépendant, la Maison Philippe Le Bon se montre à la fois flexible et agile en inscrivant toujours le service comme l'une de ses priorités. « Nous avons des gestes attentionnés, c'est la petite touche en plus qui fait plaisir à notre clientèle. » Qu'il profite du 19, de La Closerie ou de l'une des 40 chambres, ce service contribue à créer une bulle de bien-être pour chaque type de client. La Maison Philippe Le Bon accueille aussi bien des Dijonnais en goguette, des visiteurs de marque, des clients qu'une entreprise souhaite chouchouter, que des membres de la famille de passage auxquels un habitant souhaite offrir un environnement élégant autant qu'apaisant. La Maison Philippe Le Bon leur ouvre ses portes loin des codes que l'image de l'établissement renvoie.

# COLLECTIVITÉS

## Octopus, bras armé de l'activité

**Yonne.** En inaugurant les nouveaux bâtiments de la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, la CCI de l'Yonne a symboliquement entériné une nouvelle dynamique, inscrite dans le dernier plan de mandature, mêlant le redéploiement de ses missions de support aux entreprises, l'amélioration des conditions d'accueil de ses locataires et l'accentuation de son offre de formation.



Implantée il y a une trentaine d'années dans une caserne ferroviaire désaffectée, la pépinière d'entreprises de la rue des Mignottes a vécu, à l'issue de 18 mois de travaux, une transfiguration salutaire. Clef de voûte du projet Octopus qui visait à optimiser les moyens de la chambre consulaire, le programme de réhabilitation des bâtiments B02 et B04bis - le site a conservé certains stigmates militaires comme la numérotation ou le mur d'enceinte et de réaménagement des extérieurs a nécessité un investissement de l'ordre de 6,5 M€, dont 1,4 M€ de financements croisés de la part de l'État, au titre de France Relance, et du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. La ville d'Auxerre et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois ont, quant à elles, participé au redimensionnement de la pépinière en cédant un terrain pour la création du parvis et en la connectant à la gare Saint-Gervais et au parc d'activité AuxR\_H2 Parc avec la création de nouvelles dessertes de transports urbains. « Avec l'État, la région et peut-être demain le département, nous retrouvons tous les éléments d'un projet fédérateur qui a permis de mettre autour de la table des personnes aux trajectoires différentes pour soutenir le dynamisme de l'écosystème local », s'est réjoui Alain Di Crescenzo, président de CCI France, en marge de l'inauguration du 14 mai (lire ci-contre).

Exemplaire, la reconstruction du bâtiment principal qui reprend les codes architecturaux de ses fonctions originelles s'est inscrite dans une démarche écoresponsable, s'appuyant, au passage, quasi exclusivement sur des entreprises du département. « Il s'agit d'un bâtiment bioclimatique avec une ossature mixte métal-bois-béton dotée d'une isolation assurée par un mélange biosourcé de coton, de lin et de chanvre, ce qui permet d'assurer un confort thermique et acoustique performant. Le bâtiment n'est pas climatisé mais il est ventilé de manière pertinente, notamment grâce à un système double flux qui offre une circulation optimale de l'air », précise Jérôme Mayel, le directeur général et cheville ouvrière de l'opération. « Nous avons, par ailleurs, intégré une centrale photovoltaïque de 100 kilowatts crête qui va nous permettre de fournir 25 % de la consommation électrique annuelle



De gauche à droite : Pascal Jan, préfet de l'Yonne, Thierry Cadeville, président de la CCI de l'Yonne, Nicolas Soret, vice-président du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et Alain Di Crescenzo, président de CCI France, lors de l'inauguration d'Octopus. Crédit : JDP.

pour l'ensemble des 10 bâtiments du site. En résumé : 70 % de la production des panneaux sont prévues pour être réutilisés sur notre site, les 30 % restants sont réinjectés dans le réseau ce qui nous permettra de générer un petit revenu supplémentaire. » En parallèle, près de 200 arbres et arbustes ont été transplantés aux abords avec la volonté d'apporter un cadre de travail et d'apprentissage des plus agréables.

### SURAMPLIFICATEUR DE MOUVEMENT

Accueillant désormais les différentes filières d'enseignement supérieur de CCI Yonne Campus, ainsi que les formations de l'antenne départementale du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) et de Ifocop, le pavillon de 1.800 m<sup>2</sup>, d'usage mixte, intègre par ailleurs l'accueil et les services des locataires. La plus importante infrastructure du réseau des hôtels et pépinières d'entreprises consulaires du département enregistre un contingent d'une soixantaine de ressortissants, représentant plus de 200 emplois. Des salles de réunion équipées des nouvelles technologies, une station de coworking et un espace créativité ont été incorporés afin d'accompagner les nouvelles façons de travailler et d'entreprendre, mais aussi de se former. Avec Octopus, la CCI de l'Yonne entend ainsi choyer étudiants, porteurs de projets et dirigeants.

« Dans un contexte économique national et mondial plus incertain que jamais, nous nous mobilisons chaque jour, au plus près des entreprises et des territoires de l'Yonne, pour les aider à créer, se dévelop-

per, faire face aux aléas, intégrer les transitions numériques et écologiques. Et avec, parce que c'est indispensable pour notre département, une implication particulière dans la transmission d'entreprise »,

rappelle Thierry Cadeville, le président de l'institution. Les moyens semblent à présent être à la hauteur des défis d'aujourd'hui.

Stéphane Bourdier

### « Les entrepreneurs sont volontaires »

Alain Di Crescenzo, président de CCI France

◆ **Le Journal du palais.** Que vous inspire le projet Octopus mis en œuvre par la CCI de l'Yonne ?

◆ **Alain Di Crescenzo.** La première impression qui me vient à l'esprit est qu'il existe sur ce territoire un écosystème positif, fédéré, une espèce de meute qui souhaite travailler ensemble. C'est un véritable élément de confiance pour les entrepreneurs. Parce qu'au fond, ce qui nuit à ce pays, c'est le manque de confiance. Nous n'avons plus confiance en nous, en nos capacités, nous n'investissons plus assez, nous ne prenons plus de risques, et donc, nous faisons depuis des années de la flat economy, c'est-à-dire une économie proche de zéro en termes de croissance.

◆ **Comment se porte le moral des entrepreneurs que vous croisez au sein du réseau ?**

◆ Depuis 2015, nous conduisons une étude tous les mois pour prendre le pouls des chefs d'entreprise. Il n'est pas bon. Il est revenu presque au même niveau qu'à la

période Covid. Il y a des difficultés pour toutes les entreprises et particulièrement pour les PME. Nous avons les PME les plus endettées d'Europe. Elles ont, par ailleurs, un problème de marge qu'elles ont dû rogner à cause de l'inflation pour rester compétitives. Tous les secteurs d'activité sont en difficulté : le bâtiment avec une baisse de plus de 20 % par rapport à 2020, mais aussi le secteur du commerce, de l'hôtellerie-restauration ou de l'automobile avec la conversion au tout électrique que nous ne maîtrisons pas. Aujourd'hui en France, nous produisons autant de véhicules qu'en 1960. C'est complètement fou !

◆ **Il existe néanmoins des motifs d'espérer...**

◆ Les entrepreneurs sont volontaires. Il faut simplement leur faire confiance mais il faut avant tout leur simplifier la vie. Nous avons prouvé que si nous simplifions le fonctionnement, tout en respectant les lois nationales et européennes, nous pourrions gagner 5 % de compétiti-



tivité. Mais nous n'avons toujours pas les lois qui permettent de le faire. Simplifier, ça ne coûte rien à personne et cela fait gagner en TVA et en impôt sur les sociétés aux entreprises. Il ne faut pas être négatif car il y a de l'énergie, de l'innovation, de l'envie dans ce pays. Il faut simplement donner les moyens d'agir aux chefs d'entreprise.

Propos recueillis par S. B.

**Région BFC.** Début mai, la région Bourgogne Franche-Comté a signé une convention avec l'association Fibois BFC pour répondre plus efficacement aux enjeux de la filière bois régionale.

## Une signature pour promouvoir et structurer la filière bois BFC

**Dijon** La filière bois et forêt régionale compte 4.670 établissements et représente 21.000 emplois, soit 2 % de l'emploi de BFC. Environ 9.000 emplois concernent la seconde transformation (construction, tonnellerie, tournerie, meubles et emballages...). La forêt BFC et ses 1,7 million d'hectares de surface représentent 11 % de la forêt française et 36 % de la surface régionale.

### UNE FILIÈRE AUX FORTS ENJEUX

Tous ces chiffres sont autant d'arguments en faveur d'un accompagnement régional. C'est pourquoi la collectivité a signé une convention annuelle de partenariat avec l'association Fibois qui fédère, au travers de ses 200 adhérents, les acteurs de la filière forêt-bois de BFC. « La dynamique qui est à l'œuvre dans cette signature, c'est qu'en rassemblant les acteurs d'une même filière, on va créer de l'émulation, de l'intelligence collective, de l'innovation et de la croissance », affirme Nicolas Soret, vice-président en charge des finances, du développement économique, de l'emploi et de l'ESS. La convention acte ainsi un programme d'actions collectives qui s'articule autour de deux axes. Le premier étant la promotion et la sensibilisation à l'utilisation du bois bio-



Nicolas Soret, vice-président en charge des finances, du développement économique, de l'ESS et de l'emploi ; Édouard Ducerf, président de Fibois BFC et Sylvain Mathieu, conseiller régional délégué en charge des forêts et montagnes. Crédit : JDP.

sourcé dans la construction via notamment la création du cluster Robin.s, le lancement de l'appel à projet « Franchement bois » et l'organisation de visites « Habiter bois » pour promouvoir auprès du grand public les maisons et aménagements en bois. Le second volet entend répondre aux trois enjeux nationaux de la filière : l'adaptation au changement climatique (sécheresse, scolytes...), la prévention et la lutte contre les incendies de forêt et l'attractivité des métiers, en créant notamment des outils structurants. « La prise de conscience de la finitude de la ressource nous oblige à un changement de paradigme qui

voit la filière opérer moins de prélèvements en forêt pour aller plus loin dans la transformation des produits. Autrement dit : ne plus axer sa croissance sur le volume, mais bien sur la valeur ajoutée des produits transformés en ayant de moins en moins recours à l'importation », explique Édouard Ducerf, président de Fibois, qui évoque également un enjeu de recrutement fort pour la filière qui doit s'adapter aux nouveaux métiers très techniques liés à la filière du bâtiment. « Nous devons être en capacité de capter des ingénieurs, d'être attractif. Mais également d'augmenter la part de bois dans la construction par des actions de sen-

sibilisation et de promotion aux qualités du bois auprès des cabinets d'architectes et de l'ensemble des acteurs de la construction. Sur le volet de la décarbonation des bâtiments, l'utilisation des bois abîmés ou de qualité secondaire doit être encouragée, à l'image de la société Bois croisé de Bourgogne, née de la commission innovation de Fibois ». Pour encourager tous ses projets de territoire, la région dégage une enveloppe de 280.000 € en mobilisant majoritairement des fonds Feader, liés notamment à l'aménagement de dessertes forestières en milieu rural.

Frédéric Chevalier

en bref

## Yonne

**D'IMPORTANTES VESTIGES DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN-ÂGE DÉCOUVERTS À AUXERRE.** Lors des travaux préparatoires de la Liaison sud d'Auxerre (Lisa), les scientifiques de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ont dévoilé sur un terrain de 1,6 ha situé au lieu-dit de Sainte-Nitasse, à proximité d'Auxerreexpo et qui accueillait jusqu'en 2013 une aire de gens du voyage, une villa gallo-romaine aristocratique, datée entre le Ier et le IVe siècle, ainsi que des éléments provenant du centre historique d'Auxerre, attribués au Moyen-Âge. « En 1973, juste avant la création de l'aire de gens du voyage, la ville d'Auxerre a utilisé le terrain de Sainte-Nitasse pour stocker les déblais issus de la construction du parking du Pont. Sauf que parmi ces déblais, il y avait... des vestiges, relate nos confrères de France 3 Bourgogne Franche-Comté. Les archéologues estiment que ces blocs, évacués du centre-ville ancien d'Auxerre, pourraient venir d'une riche maison ou d'une zone de temple. » Le site des fouilles sera exceptionnellement ouvert au public lors des Journées européennes de l'archéologie, le 15 juin prochain.

**AVALLON RATIONALISE SA MOBILITÉ COLLECTIVE INTRA-URBAINE.** Depuis le 5 mai, une organisation des transports repensée a été mise en place dans le centre-ville de la sous-préfecture de l'Yonne. Cette nouvelle offre mutualise ainsi service aux usagers et transports scolaires. « C'est l'aboutissement d'une réflexion menée depuis plusieurs mois avec les services de la région, réflexion qui visait dans un premier temps à réduire le nombre de cars scolaires en centre-ville, expliquent les services municipaux. Les travaux d'aménagement de la place Vauban et de la place des Odebert ont fait rapidement évoluer le projet. C'est ainsi qu'en 2023 un arrêté dédié aux cars scolaires a été mis en place rue du Maréchal Foch avec des navettes à partir du collège Maurice-Clavel et de la cité scolaire des Chaumes. » En parallèle, l'offre de la navette interquartiers Citéo mise en place par Transdev s'est adaptée pour permettre aux salariés de se rendre sur leur lieu de travail. « Cette même navette assurera le transport de l'ensemble des scolaires d'Avallon pour arriver dans leurs établissements respectifs avant 8 heures. »

**Export.** L'agriculture icaunaise était à l'honneur ces derniers jours, à travers deux événements complémentaires : la remise des prix du Concours général agricole et la signature de la charte « pour mieux manger dans l'Yonne »..

## L'Yonne cultive l'avenir

**Auxerre** C'est dans le cadre de la salle des celliers du conseil départemental que le préfet Pascal Jan a tenu à féliciter les lauréats icaunais du Concours général agricole 2025. « Vous êtes les ambassadeurs de notre terroir, les artisans de son rayonnement », a-t-il lancé devant un parterre de producteurs et d'élus. « Grâce à vous, le savoir-faire local dépasse largement les frontières du département », a ajouté Grégory Dorte, président du conseil départemental de l'Yonne.

L'Yonne a en effet enregistré un record cette année avec 96 médailles et récompenses, dont 30 médailles d'or. Des



Les élus locaux entourés de tous les récompensés par le Concours général agricole 2025. Crédit : JDP.

récompenses qui distinguent aussi bien des viticulteurs, des producteurs de miel, de jus de fruits, de charcuteries, que des éleveurs de bovins Charolais et de volailles. « C'est un signe

fort de la vitalité et de la qualité de nos élevages et de l'excellente technicité de nos éleveurs », a salué le préfet. Isabelle Poi-fol-Ferreira, conseillère régionale déléguée en charge de la

culture en Bourgogne a également rappelé que « l'agriculture et la viticulture sont dans l'ADN de notre région » et que « l'Yonne reflète toute la diversité des pratiques et des paysages agricoles ».

### MIEUX MANGER... ET MIEUX PRODUIRE

Quelques heures auparavant, c'est à l'étage du dessus que s'est tenu la signature officielle de la charte « Pour mieux manger dans l'Yonne ». Ce document engage collectivités, services de l'État, agriculteurs et acteurs de la restauration à développer une alimentation locale, saine et accessible, notamment dans les cantines scolaires. « On ne peut pas vouloir une ali-

mentation de qualité, tout en laissant nos enfants manger des produits industriels dans les collèges ou les écoles primaires », a martelé le préfet. « La qualité de ce qu'il y a dans nos assiettes, c'est aussi une question de santé publique. »

« Chaque année, dans l'Yonne, c'est 1,6 million de repas qui sont servis », a ajouté le président du conseil départemental. Un enjeu de taille, d'autant plus que « la majorité des enfants ne mangent pas forcément équilibré à la maison ». L'objectif est donc de faire de la restauration scolaire un levier de transition alimentaire.

« Nous avons les produits, nous avons les producteurs, il faut maintenant créer les

conditions de leur utilisation dans les établissements publics », a insisté Arnaud Delestre, président de la chambre d'agriculture de l'Yonne. Cela passe notamment par le développement de plateformes logistiques, des formations pour les cuisiniers et une sensibilisation accrue aux enjeux du gaspillage alimentaire. « Investir dans l'agriculture, c'est investir dans nos territoires », a résumé la représentante régionale. Et désormais, c'est aussi un choix politique clair : mettre la qualité dans les assiettes, pour préserver la santé des enfants... et celle de la planète.

Enzo Beaudet

# Opinions

## Néo-nicotinoïdes : la lettre ouverte d'Anne Vignot au député Croizier

Anne Vignot, maire de Besançon, président de Grand Besançon Métropole

Monsieur le Député,

Le projet de loi Duplomb envisage la ré-autorisation de certains insecticides, notamment les néonicotinoïdes, interdits en France depuis 2018 pour des raisons scientifiques claires puisque plus d'un millier d'études ont été publiées dans littérature scientifique.

Cette perspective de remise sur le marché de telles substances inquiète au plus haut point la communauté scientifique qui a publié une tribune sur le sujet le 5 mai dernier. Ce sont, plusieurs centaines de médecins, mais aussi de nombreux scientifiques issus des universités et des organismes de recherche publics (Centre national de la recherche scientifique, CNRS ; Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Inraé ; Institut de recherche pour le développement, IRD ; Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), qui ont manifesté leur inquiétude.

La remise sur le marché de telles substances aurait en effet des conséquences désastreuses pour notre environnement mais aussi pour la santé de nos compatriotes, les agriculteurs et leur famille en premier lieu.

Sur notre territoire, les effets catastro-

phiques de l'usage de pesticides par l'agriculture, la sylviculture et l'entretien d'espaces sont déjà visibles. Les insectes ont disparu de nos prairies, pelouses, ruisseaux et lacs et par conséquent c'est toute la chaîne trophique qui est en perte de vitesse avec un effondrement de la biodiversité.

Pour ces raisons, la Ville de Besançon a organisé les premières Assises des pollinisateurs en 2018 puis les a de nouveau organisées en 2023.

Les abeilles ont longtemps été les sentinelles de l'état des insectes pollinisateurs. Les apiculteurs, qui sont les premiers témoins des conséquences des néonicotinoïdes sur leurs ruches, nous prouvent que les enjeux écologiques ont des conséquences très directes sur l'économie. Le Syndicat Apicole du Doubs s'est mobilisé le 7 mai dernier pour vous alerter.

Au-delà de la mortalité des abeilles, quel serait notre monde sans pollinisateurs ? Quelle production arboricole, fruitière et maraîchère, aurions-nous sans les pollinisateurs ?

Pour ces raisons encore, la Ville de Besançon, dès 2004 avait cessé d'utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts, exceptés pour les terrains sportifs et les cimetières. Depuis 2017, la ville est en zéro pesticide total.

Elle a intégré la question des pollinisateurs

sauvages dans ses politiques de gestion des espaces publics en modifiant ses pratiques : fauche tardive, plan de gestion différencié des espaces verts, prairies fleuries... Ces actions ont nécessité une importante mobilisation de nos agents et un programme de formation.

La loi Labbé de 2017, suivie de celle de 2019, ont permis d'accélérer cette tendance des collectivités à ne plus utiliser de pesticides. La SNCF a entrepris d'importants efforts pour limiter drastiquement l'usage de désherbant pour l'entretien de son réseau.

Les particuliers, les entreprises suivent ce mouvement et l'on peut s'en réjouir.

Les villes sont ainsi devenues paradoxalement des refuges pour la biodiversité. Mais leurs territoires seuls ne peuvent suffire à constituer les réservoirs de biodiversité nécessaires au fonctionnement des écosystèmes. Il est vital de poursuivre cette dynamique d'abandon des pesticides et de définir un modèle viable et pérenne pour l'agriculture.

Il est également cynique de constater que les premiers défenseurs de cette ré-autorisation sont ceux-là mêmes qui en sont les premières victimes.

Devant une telle responsabilité, je vous demande quelle position vous adopterez lors du vote de la loi.

**Le billet** PAR EMMANUELLE DE JESUS

### L'avis rêvé de l'IA



Il y a trois semaines, dans un tribunal de l'Arizona, le clone numérique de Christopher Pelkey, tué par balles à 37 ans, s'est exprimé lors du procès de son meurtrier. Qwa !, seriez-vous tenté de réagir, un peu comme moi

lorsque j'ai entendu cette audacieuse nouvelle dans le poste. Ben tout bêtement grâce à une IA (et l'accord de sa sœur). Et qu'a dit ce Christopher recréé ? Qu'il pardonnait à son meurtrier, en ajoutant : « C'est dommage que l'on se soit rencontré dans ces circonstances, dans une autre vie on aurait pu être amis ».

Passons sur la niaiserie de cette déclaration, qui m'a fait furieusement pensé à une séquence archi-vue dans les mauvais films US, ce moment où le héros en deuil de Chérie est prêt à flancher quand une bonne âme (souvent son meilleur ami) lui glisse entre deux gorgées de bière. « Non, tu ne peux pas abandonner. Ce n'est pas ce qu'aurait voulu Chérie ». Là où j'aurais certainement mis une salve au bon Samaritain en lui hurlant : « Mais qu'est-ce que tu en sais, ce qu'aurait voulu Chérie ? », le héros pleure dans sa mousse, reprend une gorgée et sa vie en main. Mais retour dans ce tribunal d'Arizona et dans la réalité (même si on commence à se demander où est planquée la caméra). J'imagine assez l'émotion dans la salle d'audience et les avocats du meurtrier qui ont dû manger l'intégralité du Code, des nuits entières à plancher sur les plaidoieries foutues en l'air grâce à quelques lignes de prompt... Et je me demande : qu'est-ce qui a bien pu motiver le juge qui a autorisé ce subterfuge, cette déclaration parfaitement fautive, comme recevable dans son tribunal ? « J'ai adoré cette IA », a-t-il déclaré avant de coller plus de dix ans de prison au meurtrier.

Si la sœur de Christopher Pelkey a pu diffuser l'avatar de son frère au tribunal, c'est qu'aux États-Unis, des start-up se sont spécialisées dans la re-création de défunts, pour que la famille puisse continuer à parler avec eux après la mort. Je ne vais pas discuter le concept, chacun gère son deuil comme il peut, même avec une illusion. Là où cela me flanque la chair de poule, c'est de penser qu'une IA puisse témoigner dans un procès. Quel est le mouvement d'après ? Une justice rendue par une IA, uniquement basée sur d'hypothétiques témoignages, recréés sur des souvenirs glanés ici et là par des proches qui pourront faire le tri comme ça les arrange ? À l'avenir, ce ne sont donc pas les avocats, les jurés, les juges ou les procureurs qui feront les procès, mais les ingénieurs et les faiseurs de prompts. Pas sûr que la justice va adorer.

### Le coin bouquins

**S'ÉLEVER ENSEMBLE, L'ART DE LA CORDÉE POUR SUBLIMER SON LEADERSHIP**

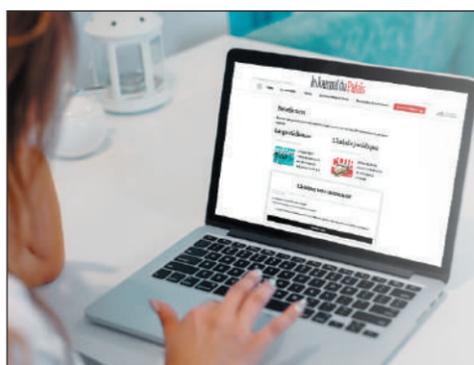


L'auteur utilise ses expériences comme secouriste de montagne pour inspirer toute personne qui cherche à surmonter les défis de son quotidien, que ce soit dans le domaine entrepreneurial, sportif ou familial. L'accent mis sur l'importance du collectif et de la camaraderie, fait de ce livre une véritable ode à la fraternité, d'où surgit les ressources nécessaires pour se dépasser chaque jour et s'élever ensemble vers les sommets. Il insiste sur le fait que s'unir face aux obstacles est primordial pour développer son leadership.

♦ Mareuil éditions, 21 €.

### Le regard de Faro

**L'ASSURANCE MALADIE S'ATTAQUE AU TRANSPORT SANITAIRE PAR LES TAXIS**



**NEWSLETTER**

**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT**

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Procédures adaptées



#### Commune de SOMBERNON

#### Marché de maîtrise d'oeuvre

#### Avis d'appel public à concurrence

SECTION I : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR : commune de SOMBERNON  
2 Place Bénigne FOURNIER - 21540 SOMBERNON. Tél. : 03.80.33.40.01  
- Mail : [mairie@sombernon.fr](mailto:mairie@sombernon.fr)  
Section II : COMMUNICATION : Adresse internet profil acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)  
OBJET DU MARCHÉ : Maîtrise d'oeuvre travaux d'aménagement RD 905 et RD 977 bis.  
SECTION III : PROCÉDURE : La présente consultation est passée, dans le respect des dispositions du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 et de l'article L.2123-1 selon une procédure adaptée.  
DATE ET HEURE DE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS : Jeudi 12 juin 2025 à 12h.  
Les offres seront impérativement déposées sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)  
SECTION IV : IDENTIFICATION DU MARCHÉ :  
INTITULÉ DU MARCHÉ : Maîtrise d'oeuvre travaux d'aménagement RD 905 et RD 977 bis.  
Lot unique. Variantes non autorisées  
DÉLAI : voir cahier clauses particulières.  
Section V : CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon des critères énoncés au règlement de consultation :  
- Critère prix : 40 %  
- Critère technique : 60 %  
Section VI : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Les candidats peuvent s'adresser à la mairie de Sombernon directement via la plateforme acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)  
DATE ENVOI DE LA PUBLICATION : Jeudi 15 mai 2025.  
L2502493

#### MAIRIE DE BRAZEY EN PLAINE

#### Avis d'appel public à la concurrence

#### TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur  
Nom complet de l'acheteur : Commune de Brazey en Plaine (21).  
Numéro national d'identification :  
Type : SIRET - N° : 21210103400016  
Code postal / Ville : 21470 Brazey en Plaine.  
Groupement de commandes : non.  
Section 2 : Communication  
Moyens d'accès aux documents de la consultation  
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>  
Identifiant interne de la consultation : 2025\_école maternelle.  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Nom du contact : BERTET Mathilde - Tél : +33 0380320093 - Mail : [dgs@mairie-brazeypleine.com](mailto:dgs@mairie-brazeypleine.com).  
Section 3 : Procédure  
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.  
Conditions de participation :  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Oui.  
Articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique  
Capacité économique et financière : Oui  
Articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique.  
Capacités techniques et professionnelles : Oui.  
Articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique.  
Technique d'achat : Sans objet.  
Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 13 juin 2025 - 12:00.  
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.  
Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.  
L'acheteur exige la présentation de variantes : oui.  
Critères d'attribution :  
- 1. Prix de la prestation ;  
- 2. Valeur technique de l'offre.  
Section 4 : Identification du marché  
Intitulé du marché : Rénovation énergétique et travaux de mise aux normes de l'école maternelle de Brazey-En-Plaine.  
Classification CPV : 45214200.  
Type de marché : Travaux  
Description succincte du marché : La présente consultation concerne les travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes de l'école maternelle située rue des Oiseaux à Brazey-En-Plaine.  
Lieu principal d'exécution : Brazey-en-Plaine.  
Durée du marché (en mois) : 11.  
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 1900000 - Valeur maximale : 2200000 euros.  
La consultation comporte des tranches : non.  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.  
Marché alloti : oui.  
Section 5 : Informations sur les lots  
LOT : Lot 01 BUNGALOWS MODULAIRES PROVISOIRES.  
Classification CPV : 44211100.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 02 DESAMIANTAGE.  
Classification CPV : 45262660.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 03 DEMOLITION - TERRASSEMENT ET GROS-OEUVRE.  
Classification CPV : 45111000.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 04 CHARPENTE METALLIQUE.  
Classification CPV : 44112410.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 05 COUVERTURE - BARDAGE.  
Classification CPV : 45262650.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 06 MENUISERIES EXTERIEURES.  
Classification CPV : 45421000.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 07 PLATRERIE, CLOISONS, DOUBLAGES ET FAUX-PLAFONDS.  
Classification CPV : 45410000.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 08 MENUISERIES INTERIEURES.  
Classification CPV : 45421000.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 09 REVÊTEMENT DE SOLS DURS ET FAÏENCES.  
Classification CPV : 45430000.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 10 PEINTURE ET REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE.  
Classification CPV : 44111400.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 11 ELECTRICITE.  
Classification CPV : 09310000.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
LOT : Lot 12 CHAUFFAGE - VENTILATION ET PLOMBERIE SANITAIRE.  
Classification CPV : 45331000.  
Lieu d'exécution du lot : Brazey-en-Plaine.  
Section 6 : Informations complémentaires  
Visite obligatoire : oui.  
Détails sur la visite : Aux dates suivantes sur inscription préalable au 03.80.32.00.93 : 21 mai à 9h, 28 mai à 9h, 4 juin à 9h.  
Date d'envoi du présent avis : 12 mai 2025.  
L2502455

## le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional  
LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56  
Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €  
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n  
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : [annoncelocale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelocale.jdp@legalnet.org)

Rédaction : [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

Annances légales

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Appel d'offres

## Côte-d'Or

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
FORÊTS SEINE ET SUZON

## Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché :  
Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon, 4 bis rue des écoles - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. Adresse Internet : ccfs@ccfs.fr. Téléphone : 03.80.42.99.00.

Procédure de passation : MAPA en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics.  
Objet de la consultation : Approvisionnement en combustible bois déchiqueté de la plateforme collective de stockage de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon (21380) située sur la commune de Francheville.

Type de marché : Fournitures et Services.  
Caractéristiques principales :  
- Lot n° 1 : coupe du bois ;  
- Lot n° 2 : débardage du bois en bord de coupe ;  
- Lot n° 3 : déchetage et transport des plaquettes à la plateforme de stockage Calendrier prévisionnel de l'exercice de ce marché : 24 mois. Date prévisionnelle de début des prestations : septembre 2025. Modalités de paiement : Mandat administratif. Délai de paiement : 30 jours. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.  
Unité monétaire utilisée : L'euro.

Conditions de participation : L'ensemble des renseignements qui conditionne la participation est contenu dans le règlement de la consultation, dans l'acte d'engagement - le CCAP valant CCTP et dans les formulaires DC1, DC2 et DC4.  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés au règlement de consultation.

1. Expérience dans le domaine : 25 % ;  
2. Prise en compte des paramètres environnementaux : 25 % ;  
3. Prix des prestations : 25% ;  
4. Matériel employé : 25%

Date limite de réception des offres : Jeudi 12 juin 2025 à 12h00

Renseignements complémentaires :  
Modalités de retrait du dossier de consultation :  
- le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site : www.marches-securises.fr ;  
- le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site : www.cc-forets-seine-suzon.fr.  
le dossier de consultation des entreprises peut également être envoyé sur demande écrite par mail à l'adresse suivante : ccfs@ccfs.fr.

Renseignements Administratifs : Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon, M<sup>me</sup> Chrystelle MITAINE. Tél. : 03.80.42.98.94.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 12 mai 2025.  
L2502452

le Journal du Palais  
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
Renseignements au 03 80 68 25 55

## VENTE CESSIION

## ATTRIBUTION D'APPORTS



OFFICE NOTARIAL  
DIJON CORDELIERS  
Notaires associés  
4 place des Cordeliers à DIJON

AL'OPTIQUE/JSD  
OPTIQUEInsertion - Cession de  
fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Gilles CHATELOT, notaire à DIJON, le 29 avril 2025, enregistré à SPFE DIJON 1, le 5 mai 2025, référence 2104P01 2025 N 01063, a été cédé un fonds de commerce par :

La société dénommée AL'OPTIQUE, dont le siège est à DIJON (21000), 39 avenue Gustave Eiffel, identifiée au SIREN sous le numéro 812 564 847 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

A :  
La société dénommée JSD OPTIQUE, dont le siège est à DIJON (21000), 39 avenue Eiffel, identifiée au SIREN sous le numéro 941 876 799 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Un fonds de commerce de détail d'optique, vente et montage de verres correcteurs, vente de lunette, lentilles de contact, produit d'entretien pour les lunettes et lentilles sis à DIJON (21000), 39 avenue Gustave Eiffel, connu sous le nom commercial EIFFEL OPTIQUE.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE € (37.250,00 €),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître GILLES CHATELOT, notaire à DIJON, 4 place des Cordeliers où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire..

L2502468

SARL VITREY/  
DEMENAGEMENT  
VITREY

Aux termes d'un ASSP en date du 31/03/2025, enregistré au SIE DIJON, le 16/04/2025, dossier : 2025 00017534, bordereau : 2104P01 2025 A 00937, la société SARL VITREY, SARL au capital de 60.000 €, ayant son siège social Rue Au Bouchet 21000 DIJON, immatriculée sous le n°015651003 au R.C.S. de DIJON, a cédé à la société DEMENAGEMENT VITREY, SAS au capital de 1.000 €, ayant son siège social 18 rue Au Bouchet - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n°938 395 191, un fonds artisanal : déménagements, transport, affrètement, groupage, garde meubles et transit, exploité sis 18 rue Au Bouchet - 21000 DIJON, moyennant le prix de 50.000 €, s'appliquant :  
- Eléments incorporels : 10.000 €  
- Eléments corporels : 40.000 €.  
La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/04/2025. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : Chez Me Philippe CHATEAU, 36 avenue de Langres - 21000 DIJON, pour la validité et pour la correspondance.

Le Gérant.

L2502495

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE



SELARL VG CONSEIL  
Valérie GROSJEAN  
Michael BOUROTTE  
Avocats  
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

## K30S GROUPE

Forme : SAS. Dénomination : K30S GROUPE. Capital : 5.000 €. Apports : 5.000 €. Siège : 30 boulevard de Strasbourg à DIJON (21). Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition par tous moyens de toutes participations, de toutes actions, parts sociales, droit sociaux et valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion ; L'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toute affaire ou entreprise commerciale, industrielle, immobilière et/ou financière ; La participation directe ou indirecte à toute opération ou entreprise par voie de création de société ou de participation à leur capital ; La réalisation de prestations de service entrant dans le cadre d'une société holding ; Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société. Durée : 99 ans. Président : Bastien LE DILHUIT, 13 rue Ampère à DIJON (21). Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix que d'actions. Agrément : Majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du Cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité. Préemption : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés R.C.S. : DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2502366

SL ENERGIE  
MAINTENANCE

Aux termes d'un acte SSP En date du 18 avril 2025  
Avis de constitution de :  
Dénomination sociale : SL ENERGIE MAINTENANCE.  
Forme : SAS.  
Capital : 1.000,00 €.  
Siège Social : 6 rue Saint Ambrosinien - 21121 FONTAINE LES DIJON.  
Objet :

- La conception, fabrication et transformation de pièces de tuyauterie et entonnoirs en acier, acier galvanisé, cuivre et inox ;

- La surveillance et la réparation d'installation existante ainsi que leur mise aux normes, la gestion de ces installations afin d'assurer la production et l'économie d'énergie tant en pilotage à distance que sur site par l'exécution des travaux nécessaires à la réalisation de l'objectif recherché, la réalisation d'installation nouvelle et ce concernant principalement des installations de climatisation, fermetures automatiques, compresseurs d'air, traitement aéraulique, éclairage, chauffage de groupes électrogènes, onduleurs, ventilation, armoires électriques, machines-outils, RIA, plomberie, sanitaires ;

- L'achat et la vente tant à l'importation qu'à l'exportation et la location de tous équipement se rapportant à l'activité précitée.

Présidence : SARL LP & CO.  
R.C.S. PONTOISE N°911 906 550.  
3 allée des Artisans - 95150 TAVERNY.

Représentée par Monsieur Louis-Philippe THOMAS

Cessions d'actions : La cession est libre entre associés, toute autre cession nécessite un agrément.  
Conditions d'admission aux Assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.  
L2502374



Maître Maéva FERRARA  
Notaire  
5 A rue du Puits de Têt  
21160 MARSANNAY LA COTE

SCI BREACHER  
TEAM

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à MARSANNAY LA COTE, 5 A, rue du Puits de Têt, le 28 avril 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
La dénomination sociale est : SCI BREACHER TEAM.

Le siège social est fixé à : DIJON (21000), 30 boulevard Maréchal Joffre.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : Mille cinq cents Euros (1.500,00 €).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Sylvain TONI demeurant DIJON (21000) 30 boulevard Maréchal Joffre.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2502395



LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## LES BELETTES

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 11/05/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES BELETTES

Objet social : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.

Siège social : 51 bis boulevard de Troyes, Immeuble B Les Prunelles, 21240 TALANT

Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : COUCHET, EURL au capital de 150 000 €, ayant son siège social 6 route départementale 974 21700 CORGOLOIN, immatriculée sous le n°943965129 au RCS de DIJON

Clause d'agrément : Cession de parts soumise à agrément.  
L2502453

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

## CNTech

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à IS-SUR-TILLE du 08/05/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : CNTech  
SIÈGE SOCIAL : 2, rue Docteur Brulet à IS-SUR-TILLE (21 120)  
OBJET SOCIAL :  
-Electricité générale ;  
-Régulation électrique  
-Fabrication d'armoire électrique  
-Installation de système de détection incendie ;  
-Installation de vidéo surveillance et contrôle d'accès  
-Conception plans et études électriques

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans, à compter de l'immatriculation au R.C.S.  
CAPITAL SOCIAL : 5 000 euros divisé en 500 parts de 10 euros chacune

GÉRANT : Monsieur NOURY Cyril demeurant 2, rue Le Jolivet à DIJON (21 000) est nommé pour une durée illimitée

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

L2502397



## SCI Henri FROCHOT TARSUL

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Me Ivan STRIFFLING notaire à DIJON le 12/05/2025, d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière  
Dénomination : SCI Henri FROCHOT TARSUL - Capital social : 229 500 € - Apports en numéraire : 39 € - Durée : 99 ans - Objet social : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. - Siège social : TARSUL (21120) 3 rue de la Forge - Gérance : M. Henri FROCHOT, demeurant TARSUL (21120) 3 rue de la Forge et M. Gabriel FROCHOT demeurant à SAINT GENIS LAVAL (69230) 2 Allée de la Citadelle - Cession de parts : Libre au profit d'un associé ou du conjoint d'un associé ainsi qu'au profit d'ascendants ou de descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés représentant plus des trois quarts du capital social. - Immatriculation : RCS Dijon.

Pour avis

L2502463

## CHANICE

Selon acte SSP signé électroniquement le 18/04/2025, il a été constituée une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : CHANICE  
SIÈGE SOCIAL : 31 rue Mozart - 21200 BEAUNE

Objet : La société a pour objet : La prise d'intérêts et de participation dans toutes entreprises existantes ou à créer par tous moyens et sous toutes ses formes ; La conservation, l'administration, la gestion et la cession des titres ainsi possédés ; La gestion d'un portefeuille de titres, valeurs mobilières, ou liquidités ; Toutes acquisitions, cession et gestion d'un patrimoine immobilier.

Durée : 99 ans  
Capital : 23.090 €. 23.080 € apport en nature et 10 € apport en numéraire.

Gérant : Madame Flavie GUILLAUME demeurant 31 rue Mozart - 21200 BEAUNE.

Cessions de parts : Cessions libres entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de Madame Flavie GUILLAUME tant qu'elle sera gérant et de la collectivité des associés lorsqu'elle ne sera plus gérant statuant à la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation : RCS Dijon  
L2502467



**SELARL VG CONSEIL**  
Valérie GROSJEAN  
Michael BOUROTTE  
Avocats  
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

## Vision Stratégie Performance - Conseil &amp; Solutions

Dénomination : Vision Stratégie Performance - Conseil & Solutions.  
Forme : SASU Capital : 1.500 €. Siège social : DIJON (21), 41 rue de Talant. Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger dans le domaine du développement commercial, du marketing, du recrutement, de la gestion des Ressources Humaines et d'une manière générale des fonctions de direction d'entreprise : le conseil, l'accompagnement, le recrutement, la mise en place de toutes procédures de valorisation et notamment les bilans de compétences, les activités de formations, toutes les actions d'informations, d'animations, la réalisation de toutes prestations entrant dans le champ des domaines précités, et plus généralement, la réalisation de toutes prestations de services, administratifs, commerciales, techniques, entrant dans les domaines précités, et encore plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société. Durée : 99 ans. Apports en numéraire : 1 500 €. Président : Virginie SABLÉ-POTHIER, demeurant à DIJON (21), 41 rue de Talant. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix que d'actions. Agrément : Majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Préemption : Toute cession d'actions de la Société, même entre associés, est soumise au respect d'un droit de préemption conféré aux associés R.C.S. : DIJON.

Pour avis : La Présidente.

L2502470

## R.G.F Immo

1, rue de la Synagogue  
21000 DIJON

## Constitution

Par ASSP en date à DIJON du 13/05/2025, il a été constitué : Forme : Société Civile Immobilière. Dénomination : R.G.F IMMO. Siège : 1, rue de la Synagogue, 21000 DIJON. Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, nus ou meublés, ou de terrains dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles ou des terrains devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts de construction, d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros, constitué d'apports en numéraire. Gérance : Romane GAUTHEY demeurant 3, rue des Ateliers, 21000 DIJON et Gianni FADDA demeurant 1, rue de la Synagogue, 21000 DIJON. Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par un ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers du capital social. Immatriculation : RCS DIJON. L2502498

## FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

## MMV

Aux termes d'un acte SSP du 12/05/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée au RCS de DIJON pour une durée de 99 années, au capital de 1 000 euros, dénommée MMV, ayant pour objet social l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ; la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, à la création de sociétés nouvelles ; la participation active à la conduite de la politique du groupe formé par la société et les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autre au profit de toute société contrôlée directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ; le financement par voie de prêt ou autres au profit des sociétés dans lesquelles la société détient une participation.

Son siège social est fixé 4 Allée du Four Banal, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

Le Président est Monsieur Michael FAIVRE demeurant 7 Rue de Changey, 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON.

Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.

Toute transmission d'action est soumise à agrément.  
L2502472



**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## HERA

Aux termes d'un ASSP en date du 15/05/2025, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : HERA  
Objet social : - L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.- La mise à disposition gratuite au profit des associés de tous terrains, immeubles et biens immobiliers.- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. - L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires  
Siège social : 9 Grande Rue, 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT  
Capital : 130 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON  
Co-gérance : M. ROCHA José Manuel 1 Rue Georges Buffon 21850 SAINT APOLLINAIRE et M<sup>me</sup> DIAS Sylvie Rosaria 1 Rue Georges Buffon 21850 SAINT APOLLINAIRE

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant  
L2502492



**SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY**  
Notaires associés  
2 rue Bossack - 21000 DIJON

## SCI JEANNIN

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 15/05/2025 par Maître François GUILLERMET, Notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI JEANNIN  
Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers - l'acquisition, la prise à bail, la location -vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, - l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux et notamment des locaux professionnels, sis à DIJON (21000) 54 rue Jeannin - l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions  
Siège social : 54 rue Jeannin, 21000 DIJON  
Capital : 1 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON  
Gérance : M<sup>me</sup> RIBOUCHON Sylvie Marianne Joséphine 74 rue des Marcs d'Or 21000 DIJON  
Clause d'agrément : oui  
François GUILLERMET

L2502502



## S.M.A.P.I

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEVREY CHAMBERTIN, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.  
DÉNOMINATION : S.M.A.P.I.  
SIÈGE : 4 Rue Fontaine de Bergis - 21220 GEVREY CHAMBERTIN.  
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
CAPITAL : 2.000 €.  
OBJET : - La création, la fabrication, l'achat, la commercialisation, l'installation, l'entretien de toutes fermetures diverses et industrielles.  
- La réalisation, la conception, l'installation et la maintenance des automatismes de portes, portails, de matériels de manutention et des serrureries, de couvertures et bardages industriels et toutes opérations connexes.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.  
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Bernard JANSSENS, demeurant 21 Rue des Vignes - 39350 TAXENNE.  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2502504

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## LE PRESTIGE

S.A.R.L. au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : 1, rue Henri Marc  
Centre Commercial des Ayers  
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR  
R.C.S. : DIJON 841 381 791

## Démission cogérante

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 29/03/2025, il a été constaté la démission de Madame Christine CHOLLEY demeurant 13 Rue les Vergers - 21490 BELLEFOND à compter du même jour.

Mention sera faite au RCS : DIJON

L2501999

## LCM ACTION

SAS au capital de 4.100 Euros  
Siège social : 11 Impasse Boirac  
21000 DIJON  
750 595 167 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGOA en date du 28/03/2025, il résulte que : les mandats de la société EXCO SOCODEC, CAC titulaire, et de M. Olivier PERROUD, CAC suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de CAC.

Pour avis : La Présidente.

L2502394

## VILALU

## Transfert de siège

Le 17/04/2025, l'Associée Unique de VILALU (SAS, capital 1 000 €, siège 42 av Champs Perdrix 21000 DIJON, immatriculée 845 329 200 RCS DIJON) a transféré le siège social au 17 allée des Vignes, 21370 PLOMBIERES LES DIJON avec effet rétroactif au 01/01/2025 et a modifié corrélativement l'art 4 des statuts.

Pour avis, le Président.

L2502436

## VILALU HOLDING

## Transfert de siège

Le 17/04/2025, l'Associé Unique de VILALU HOLDING (SAS, capital 101 000 €, siège 42 av Champs Perdrix 21000 DIJON, immatriculée 903 564 136 RCS DIJON) a transféré le siège social au 17 allée des Vignes, 21370 PLOMBIERES LES DIJON avec effet rétroactif au 01/01/2025 et a modifié corrélativement l'art 4 des statuts.

Pour avis, le Président.

L2502437

## PEPINIERES DE PLOMBIERES

SARL au capital de 52 800 €  
Siège social : 28 bis, route de Dijon  
21370 PLOMBIERES-LES-DIJON  
401 808 712 RCS DIJON

## AVIS

Aux termes d'une décision en date du 28/04/2025, l'associé unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «PEPINIERES DE PLOMBIERES» par «LES PEPINIERES DIJONNAISES» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. La gérance.

L2502440

## LES LIONS

SAS au capital de 1 000 €  
Siège social : 1, rue Combe Belle Fille  
21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX  
853 645 844 RCS DIJON

## AVIS

Aux termes des décisions en date du 30/04/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1, rue Combe Belle Fille - 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX au 18, rue de Cîteaux - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

L2502442

## GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA COMBE DU FEU

21700 VILLARS FONTAINE  
440 510 006 R.C.S. Dijon

Suivant décision collective des associés en date du 10/06/2023, M. Mathieu PIECOURT, demeurant 1 rue de Vergy - 21700 VILLARS FONTAINE, a été nommé gérant à compter du 10/06/2023.

Suivant décision collective en date du 08/06/2024, les associés ont constaté la démission de M. Régis BISSOL de ses fonctions de cogérant avec effet au 31/12/2023.

A compter du 01/01/2024, la gérance est donc assurée par M. Mathieu PIECOURT, seul gérant.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2502456

## GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES MARTENNES

21700 VILLARS FONTAINE  
417 708 450 R.C.S. Dijon

Suivant décision collective des associés en date du 10/06/2023, M. Mathieu PIECOURT, demeurant 1 rue de Vergy - 21700 VILLARS FONTAINE, a été nommé gérant à compter du 10/06/2023.

Suivant décision collective en date du 08/06/2024, les associés ont constaté la démission de M. Régis BISSOL de ses fonctions de cogérant avec effet au 31/12/2023.

A compter du 01/01/2024, la gérance est donc assurée par M. Mathieu PIECOURT, seul gérant.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2502457



## GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA COMBE DU ROUARD

21700 VILLARS FONTAINE  
399 605 054 RCS Dijon

Suivant décision collective des associés en date du 10/06/2023, M. Mathieu PIECOURT, demeurant 1 rue de Vergy - 21700 VILLARS FONTAINE, a été nommé gérant à compter du 10/06/2023.

Suivant décision collective en date du 08/06/2024, les associés ont constaté la démission de M. Régis BISSOL de ses fonctions de cogérant avec effet au 31/12/2023.

A compter du 01/01/2024, la gérance est donc assurée par M. Mathieu PIECOURT, seul gérant.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2502458

## GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU CLOS DUC

21700 VILLARS FONTAINE  
399 604 800 R.C.S. Dijon

Suivant décision collective des associés en date du 10/06/2023, M. Mathieu PIECOURT, demeurant 1 rue de Vergy - 21700 VILLARS FONTAINE, a été nommé gérant à compter du 10/06/2023.

Suivant décision collective en date du 08/06/2024, les associés ont constaté la démission de M. Régis BISSOL de ses fonctions de cogérant avec effet au 31/12/2023.

A compter du 01/01/2024, la gérance est donc assurée par M. Mathieu PIECOURT, seul gérant.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2502459

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or


**GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES GENEVRIERES**  
 21700 VILLARS FONTAINE  
 417 708 559 RCS Dijon

Suivant décision collective des associés en date du 10/06/2023, M. Mathieu PIECOURT, demeurant 1 rue de Vergy - 21700 VILLARS FONTAINE, a été nommé gérant à compter du 10/06/2023.

Suivant décision collective en date du 08/06/2024, les associés ont constaté la démission de M. Régis BISSOL de ses fonctions de cogérant avec effet au 31/12/2023.

A compter du 01/01/2024, la gérance est donc assurée par M. Mathieu PIECOURT, seul gérant..  
Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2502460


**GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES JIROMEES**  
 21700 VILLARS FONTAINE  
 417 708 518 RCS Dijon

Suivant décision collective des associés en date du 10/06/2023, M. Mathieu PIECOURT, demeurant 1 rue de Vergy - 21700 VILLARS FONTAINE, a été nommé gérant à compter du 10/06/2023.

Suivant décision collective en date du 08/06/2024, les associés ont constaté la démission de M. Régis BISSOL de ses fonctions de cogérant avec effet au 31/12/2023.

A compter du 01/01/2024, la gérance est donc assurée par M. Mathieu PIECOURT, seul gérant..  
Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2502461



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

**GOLFIM**

Société civile immobilière  
au capital social de 1.000 Euros  
Siège social :  
Fine du Golf - 21200 LEVERNOIS  
438 944 860 R.C.S. Dijon

Aux termes de décisions unanimes en date du 23 avril 2025, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 4 Hameau de la Tuilerie - 21170 LAPERRIERE SUR SAONE.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.  
L2502464

**A LA GRASHADE**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
43 Allée de la Cude  
21370 VELARS SUR OUCHE  
531 788 313 RCS Dijon

L'AGM du 14 Mai 2025 a nommé, à compter de cette date, en qualité de cogérant, pour une durée illimitée : Monsieur Jean-Alexis LAURENCHET demeurant 10 Rue de Derrière - 21370 PASQUES.

Pour avis - La Gérance.

L2502489



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

**CURTILLES**

Société civile  
au capital social de 10.000 Euros  
Siège social : 5 Grande Rue  
21200 RUFFEY LES BEAUNE  
442763421 R.C.S. Dijon

Aux termes de décisions unanimes en date du 23 avril 2025, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 4 Hameau de la Tuilerie - 21170 LAPERRIERE SUR SAONE.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.  
L2502465



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

**SOLAND**

Société civile immobilière  
au capital social de 1.524,49 Euros  
Siège social :  
Golf de Beaune - 21200 LEVERNOIS  
353 708 282 RCS Dijon

Aux termes de décisions unanimes en date du 23 avril 2025, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 4 Hameau de la Tuilerie - 21170 LAPERRIERE SUR SAONE.

Mention sera portée au RCS de DIJON.  
L2502466



Me Mathieu THAVAUD  
21140 SEMUR EN AUXOIS

**SCI DES ETENOTTES**

Route départementale  
21530 SINCEY LES ROUVRAY

**Modifications statuts**

Aux termes d'une délibération en date du 24 avril 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCI DES ETENOTTES au capital social de 50 000,00 euros, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 490 054 434, ayant son siège social à Route Départementale - 21530 SINCEY LES ROUVRAY, a décidé de modifier les statuts de la société comme suit :

Nomination d'un co-gérant : Il a été décidé de nommer un co-gérant, en la personne de MR Robert LEROY, aux côtés de MME Gisèle GADRET.

Modification des articles 14, 15 et 16 : Les articles 14, 15 et 16 des statuts ont été remplacés par les nouveaux articles 14 et 15. Cette révision inclut la mise en place d'une procédure d'agrément pour l'admission de nouveaux associés pour toute cession de parts entre vifs et à cause de mort.

Les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Mention sera faite au RCS de DIJON.  
Pour avis, Maître Mathieu THAVAUD  
L2502474

**SAS LPBDSF**

Suite à l'annonce n° L2502302 parue le 01/05/2025, il convenait de lire : La société sera immatriculée au R.C.S. de FREJUS et sera radiée du R.C.S. de DIJON.  
L2502482

**GRASIMMO**

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 43 allée de la Cude  
21370 VELARS SUR OUCHE  
845 128 081 R.C.S. Dijon

L'AGM du 14 mai 2025 a pris acte de la démission de monsieur Cédric BOUDERLIQUE de ses fonctions de cogérant et nommé, à compter de cette date, en remplacement, pour une durée illimitée : Monsieur Jean-Alexis LAURENCHET, demeurant 10 rue de Derrière - 21370 PASQUES.

Pour avis : La gérance.

L2502487

**E.A.R.L. de la Pépinière**

Exploitation agricole à responsabilité limitée  
Au capital de 7.500 Euros  
Porté à 134.500 Euros  
Siège social : 10 rue de l'Eglise  
21390 AISY SOUS THIL  
R.C.S. Dijon 793 315 979

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 09/05/2025 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 127.000 € par apports en numéraire.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent trente-quatre mille cinq cents (134.500) €.

Modification au GTC de DIJON.  
L2502494


**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**LES BONS ENFANTS**

Société civile immobilière  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 30 Route d'Epagny  
21380 MARSANNAY LE BOIS  
518 823 893 RCS DIJON

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'une AGE du 18.04.2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Fabrice GENIN, gérant, intervenu le 23 novembre 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

La gérance

L2502501

**SCEV DOMAINE DU CHATEAU DE MEURSAULT**

SC au capital de 10.080.000 €  
Siège social : Rue du Moulin Foulot  
21190 MEURSAULT  
RCS DIJON 752 036 418

**Augmentation de capital**

Selon décisions unanimes du 28/04/2025, les associés ont augmenté le capital de 1.680.000 €, pour le porter à 11.760.000 €, par création de parts nouvelles, par voie de versements en espèces et par voie de compensation avec des créances, certaines, liquides et exigibles sur la société. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle mention : 11.760.000 €  
Mention au RCS de Dijon  
L2502503

**CONVOCAION**
**SA D'HLM HABELLIS**

Société anonyme  
au capital de 68.184.905,48 Euros  
Siège social : 28 boulevard Georges Clemenceau - 21000 DIJON  
R.C.S. Dijon 015 450 638

**Avis de convocation**
**assemblée générale mixte du 05 juin 2025**

Les actionnaires d'HABELLIS sont convoqués en Assemblée générale mixte au siège social de la société, 28 boulevard Georges Clemenceau - 21000 DIJON le jeudi 05 juin 2025 à 9h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- A titre Ordinaire :
1. Lecture du rapport de gestion sur l'exercice 2024 ;
  2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;
  3. Approbation des comptes de l'exercice 2024 ; Quitus aux Administrateurs ;
  4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
  5. Rappel des dividendes des trois derniers exercices ;
  6. Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
  7. Nomination/renouvellement d'Administrateurs ;
  8. Pouvoirs en vue des formalités.

A titre Extraordinaire :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
2. Modification des statuts en conformité avec les évolutions réglementaires et législatives, et directives d'Action Logement ;
3. Augmentation du capital social d'un montant de 7.399.999,77 € par émission d'actions nouvelles ; Conditions et modalités de l'émission ;
4. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la personne dénommée ;
5. Modification corrélatrice des statuts suite à l'augmentation du capital ;
6. Augmentation du capital social au profit des salariés ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil d'Administration.  
L2502488

**POURSUITE D'ACTIVITE**
**BRUMY**

Société par actions simplifiée  
au capital de 25 000 euros  
Siège social : 4 Rue des Chalands  
21800 QUETIGNY  
950988840 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225 -248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS La Présidente

L2501692

**DISSOLUTION**
**DE SOCIETE**
**TERROIRS & CARS**

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 500 euros  
Siège social : 7 Rue de Larrey,  
21000 DIJON  
Siège de liquidation : 7 Rue de Larrey,  
21000 DIJON  
877935387 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Julie GEBEL, demeurant 7 Rue de Larrey - 21000 DIJON, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue de Larrey - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur  
L2500577

**SCI DE LA FONTAINE**

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
FONTAINE LES DIJON  
21121 24, rue Jehly Bachellier  
Siège de liquidation :  
24, rue Jehly Bachelier  
21121 FONTAINE-LES-DIJON  
DIJON 840 295 935

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/03/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Fabien SOUDIDIER, demeurant 24, rue Jehly Bachelier à FONTAINE-LES-DIJON (21121), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 24, rue Jehly Bachelier 21121 FONTAINE-LES-DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur

L2502398



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte 21000 DIJON

**LES TERRES DE FONTAINE**

SCCV au capital de 1 000 euros  
Siège social : 77 Route d'Ahuy,  
21121 FONTAINE-LES-DIJON  
878 100 429 RCS DIJON

**Dissolution anticipée**

Suivant décisions collectives du 22/04/2025, les associés ont prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société LES TERRES DE FONTAINE à compter de cette même date. Cette décision met fin aux fonctions de gérant de M. Stéphane GAZELLE et de M. Didier FAUSSOT.

La société BATIPAQ, SAS au capital de 75 000 euros dont le siège social est 77 Route d'Ahuy, 21121 FONTAINE-LES-DIJON, 513 937 045 RCS DIJON a été nommée liquidateur. La correspondance et les actes devront être adressés au siège social qui reste fixé 77 Route d'Ahuy, 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Les actes relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

L2502444

**CLOTURE**
**DE LIQUIDATION**


Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte 21000 DIJON

**LES TERRES DE FONTAINE**

SCCV en liquidation  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 77 Route d'Ahuy,  
21121 FONTAINE-LES-DIJON  
878 100 429 RCS DIJON

**Clôture de liquidation amiable**

Suivant décisions collectives du 26/04/2025, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, la société BATIPAQ, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au RCS de DIJON.  
L2502445

**TRANSMISSION**
**UNIVERSELLE**
**DE PATRIMOINE**


23 rue Jacques Cellerier 21000 DIJON

**MCICG**

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
13 rue du Professeur Louis Neel  
21600 LONGVIC  
R.C.S. Dijon 508 074 606

Par décision en date du 24/04/2025, la société M.C. IMMOPARTS, SAS au capital de 102.000 €, siège 13 rue du Professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC, R.C.S. DIJON 342 774 908, en sa qualité d'associé unique de la SASU MCICG, a décidé la dissolution anticipée sans liquidation par confusion du patrimoine de ladite société à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil, les créanciers de la SASU MCICG peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter du lendemain de la publication de l'avis au Bulletin Officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) auprès du Tribunal de Commerce de DIJON.

Cette dissolution fera l'objet d'un dépôt au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2502443

**POUR PLUS DE RAPIDITE,**

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

## AVIS

## ADMINISTRATIF

DIJON  
MÉTROPOLEAvis de Concertation  
préalable  
En application des articles  
L103-2 et suivants du  
code de l'urbanismeProjet de réalisation  
d'une troisième ligne  
de tramway dite T3 «  
Chenôve Portes du Sud  
- Dijon Cap Nord »

1. OBJET DE LA CONCERTATION  
Par délibération DM2025\_03\_27\_003 du 27 mars 2025, le Conseil de Dijon métropole a adopté les objectifs et modalités de concertation préalable relatifs au projet de réalisation d'une troisième ligne de tramway dite T3 qui reliera « Chenôve/Portes du Sud jusqu'à Dijon/Cap Nord » et, quasi à mi-parcours, desservira l'emblématique place Wilson au centre sud de Dijon.

Longue de plus de 10km, réalisée sans expropriation et comptant 3 km de tronçons en commun avec les lignes T1 et T2, la ligne répond aux besoins d'une métropole en expansion :

- au sud, desserte du projet des Grands Vergers du Sud, sur l'avenue Roland Carraz à Chenôve, et, au nord de la zone d'activités et commerciale, Cap Nord ;

- desserte des secteurs en plein essor dont les projets Bruges II, Terrot et Hyacinthe Vincent ;

- desserte de plusieurs établissements scolaires majeurs, parmi lesquels le lycée Roland Carraz, le lycée Le Castel, le groupe scolaire Saint-Joseph, le lycée Simone Weil, le lycée Hyppolite Fontaine et le lycée Gustave Eiffel ;

- desserte des équipements de l'avenue Champollion du quartier des Grésilles - salle d'escalade, la piscine, centre sportif Epirey ou encore le Centre de Rencontres Internationales (le CRI).

Le projet comprend la création de deux parcs-relais.

Le coût du projet est estimé à 200 M€ (matériel et infrastructures). Sa mise en service est prévue à l'horizon 2030.

La concertation préalable a pour objectifs de :

- faire connaître le projet aux habitants de l'agglomération et aux riverains et entendre leurs avis sur son contenu,

- identifier les facteurs permettant de favoriser le report modal de la voiture sur le tramway, et mieux comprendre les facteurs d'attractivité du tramway pour le grand public,

- anticiper les nuisances à venir lors des travaux, et en particulier leurs impacts possibles sur les activités économique et commerciale riveraines,

- bien comprendre les attentes des habitants en matière de répartition des fonctions urbaines sur les axes empruntés par le tramway : place de la végétalisation, des espaces piétons et cyclables, du stationnement, de la circulation automobile,...

- mieux comprendre les attentes des habitants sur l'articulation du projet de tramway avec le réseau de bus actuel pour anticiper le futur réseau de transports collectifs,

- et finalement nourrir la poursuite des études et notamment le programme des études de maîtrise d'œuvre qui pourraient être menées dès 2026.

## 2. CADRE DE LA CONCERTATION

Cette concertation préalable s'appuie sur deux délibérations du Conseil de Dijon métropole : la première en date du 28 septembre 2023 autorisant le lancement des études de faisabilité pour l'extension du réseau de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de Dijon métropole et actant le principe de l'organisation d'une concertation avec la population, la seconde en date du 27

mars 2025 actant les modalités de la concertation préalable.

Elle sera réalisée en application des articles L103-2 et suivants et R103 -1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure de concertation préalable, et poursuivra les objectifs généraux de la participation du public fixés par les points 1°, 3° et 4° du II de l'article L120-1 du Code de l'environnement relatif à l'information et la participation des citoyens.

La concertation préalable du public au sujet du projet de réalisation d'une troisième ligne de tramway dite T3 « Chenôve Portes du Sud - Dijon Cap Nord » aura lieu du 2 juin au 1 août 2025 inclus.

## 3. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation préalable approuvées par le Conseil de Dijon métropole le 27 mars 2025 comprennent :

Le dossier de concertation présentant les objectifs et les principales caractéristiques du projet qui pourra être consulté, pendant toute la durée de la concertation visée ci-dessus, sur le site internet de Dijon métropole et la plateforme participative <https://www.dijon-metropole.fr/> et concertationT3.dijon-metropole.fr et sera également consultable, au format papier, dans les lieux suivants aux horaires d'ouverture du public :

- Le siège de Dijon métropole, 40 avenue du Drapeau à Dijon ;
- La mairie de Dijon, place de la Libération à Dijon ;
- La mairie de Chenôve, 2 place Pierre Meunier à Chenôve ;
- L'agence DiviaMobilités, 16 place Darcy à Dijon.

Un panneau d'information installé à l'accueil de chacune des mairies des communes de Dijon métropole pendant la période de concertation et permettant aux visiteurs de prendre connaissance des modalités de participation à la concertation et les invitant à venir assister aux réunions publiques.

Une exposition permanente présentée aux horaires d'ouverture au public au siège de Dijon métropole, dans les mairies de Dijon et Chenôve, et à l'agence DiviaMobilités, aux adresses ci-dessus.

Un stand d'information mobile installé ponctuellement dans différents points de la métropole permettant d'aller à la rencontre d'un large public (sous réserve d'un empêchement de dernière minute, le cas échéant le public sera tenu informé dans les huit jours qui précèdent) :

- Le mercredi 25 juin de 11h à 17h - Place centrale Roger Remond à Quetigny ;

- Le vendredi 27 juin de 13h à 17h - Parking commerces rue du Faubourg St Nicolas à Fontaine-lès-Dijon ;

- Le mercredi 2 juillet de 13h à 17h - Place Wilson à Dijon ;

- Le jeudi 3 juillet de 8h à 12h - secteur du marché des Grésilles, Place et rue Galilée à Dijon ;

- Le vendredi 4 juillet de 10h à 16h - Place François Rude à Dijon ;

- Le samedi 5 juillet de 9h30 à 12h30 - Route de Gray, parking du centre commercial à Saint-Apollinaire ;

- Le lundi 7 juillet de 13h à 17h - Parking centre commercial du Point du Jour à Talant ;

- Le mardi 8 juillet de 10h à 17h - Centre commercial Toison d'Or, Esplanade côté tramway à DIJON ;

- Le mercredi 9 juillet de 11h à 17h - Place de la Liberté à Chevigny ;

- Le jeudi 10 juillet de 13h à 17h - Esplanade du Cèdre à Chenôve ;

- Le vendredi 11 juillet de 13h à 17h - Esplanade Nelson Mandela à Longvic.

Six réunions publiques d'information et d'échanges à destination de tous les habitants de DIJON métropole :

- Le vendredi 6 juin à 18h - DIJON métropole, 40 avenue du Drapeau à DIJON ;

- Le lundi 16 juin à 19h - Ecole ESEO, 9 rue Sully à DIJON ;

- Le mardi 17 juin à 19h - Lycée Saint Joseph La Salle, 39 rue du Transvaal à DIJON ;

- Le mercredi 18 juin à 19h - Le Cèdre, 9 esplanade de la République à Chenôve ;

- Le mercredi 25 juin à 19h - Le Consortium, 37 rue de Longvic à DIJON ;

- Le jeudi 3 juillet à 19h - Salle Camille Claudel, 4 rue Camille Claudel à DIJON.

Trois réunions thématiques organisées pour le grand public et les acteurs concernés afin d'échanger autour de quelques sujets clés du projet :

- Le samedi 14 juin 2025 de 11h à 13h - Caserne du Transvaal, 26 rue du Transvaal à DIJON, sur la thématique « Partage de l'espace » ;

- Le mercredi 2 juillet 2025 de 17h à 19h - Salle Camille Claudel, 4 rue Camille Claudel à DIJON, sur

la thématique « Environnement, végétalisation et intégration paysagère » ;

- Le mercredi 9 juillet de 18h30 à 20h30 - l'Entrepôt, 40 rue de Longvic à Chenôve, sur la thématique « Intermodalité et accessibilité ».

Trois balades urbaines au profit du grand public pour les amener à « visualiser » le futur projet dans son environnement et à exprimer de façon précise leurs attentes, leurs craintes, et toute information utile à la réussite de l'insertion locale du tramway :

- Le samedi 14 juin 2025 de 8h30h à 10h30 ;

- Le mercredi 2 juillet 2025 de 14h30 à 16h30 ;

- Le mercredi 9 juillet de 14h30 à 16h30.

Trois ateliers d'échanges avec le monde économique et les commerçants

- Le vendredi 13 juin à 18h - Chambre de Commerce et d'Industrie Côte-d'Or Saône et Loire, 2 avenue Marbotte à DIJON ;

- Le jeudi 19 juin à 18h - Entreprise Pagot Savoie (ZAE Cap Nord), 12 rue de l'Yser DIJON ;

- Le mardi 1<sup>er</sup> juillet à 19h - Escala Charcot, Avenue du 14 juillet à Chenôve.

Le grand public pourra contribuer pendant la période de concertation active du 2 juin au 1<sup>er</sup> août 2025 inclus à travers :

- une plateforme numérique participative dédiée à l'adresse concertationT3.dijon-metropole.fr ;

- un registre papier qui sera mis à disposition au siège de DIJON métropole, à la mairie de DIJON et à la mairie de Chenôve aux adresses susmentionnées aux heures d'ouverture du public ;

- l'envoi d'un courrier libre à DIJON métropole, 40 avenue du Drapeau - 21000 DIJON ;

- l'envoi d'un courriel à l'adresse concertationT3@metropole-dijon.fr.

Toutes les informations concernant l'organisation de ces événements seront disponibles sur le site internet de Dijon métropole et la plateforme participative <https://www.dijon-metropole.fr/> et concertationT3.dijon-metropole.fr.

## 4. SUITES DE LA CONCERTATION

À l'issue de la concertation, le Conseil de Dijon métropole sera appelé à dresser et approuver un bilan de la concertation et à présenter les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation, ainsi que les modalités de poursuite du projet tenant compte des observations recueillies auprès du public. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

L2502273

Opale Energies Engagées

Avis de concertation préalable En application des articles L121-17 I et R121-19 du Code de l'environnement

Projet éolien à Poiseul lès Saulx (21)

A leur initiative, la société Opale Energies Engagées et la commune de Poiseul lès Saulx engagent une concertation préalable ayant pour but d'informer et de recueillir l'avis des habitants du territoire au sujet du projet éolien du «Bois des Vignottes».

La concertation préalable se déroulera du lundi 2 juin au lundi 23 juin 2025

Pendant cette période, vous pouvez consulter le dossier de présentation du projet et formuler votre avis :

- Sur le site internet du projet : [parc-eolien-bois-vignottes.fr](http://parc-eolien-bois-vignottes.fr)

- En mairie de Poiseul lès Saulx aux horaires habituels d'ouverture

- En mairie de Poiseul lès Saulx, lors de permanences, en présence d'Opale :

- o Lundi 2 juin de 18h à 20h

- o Samedi 14 juin de 10h à 12h

Vous pouvez également envoyer votre avis par courrier, mentionnant votre nom et votre adresse à : mairie de Poiseul lès Saulx - Projet Éolien, Grande Rue - 21120 Poiseul lès Saulx.

Dans un délai de deux mois après la fin de la concertation, un bilan sera publié sur le site internet du projet et disponible en mairie de Poiseul lès Saulx.

L2502221

## AVIS DIVERS

## Melle Emmanuelle ALIBERT

ENVOI EN POSSESSION  
en l'absence d'héritiers  
réservataires  
Article 1378-1 du Code de  
procédure civile

Par testament olographe, en date à DIJON (21000) du 23 octobre 2024,

Mademoiselle Emmanuelle, Françoise ALIBERT, en son vivant secrétaire demeurant 4 rue Pierre Joseph Magnin Bâtiment C - Les Chevaliers à DIJON (21000).

Née à DIJON (21000), le 18 août 1969.

Et décédée à QUETIGNY (21800), le 13 novembre 2024.

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Le testament a été déposé au rang des minutes de Maître Eloiise SALICHON-COLLOT, notaire associé à DIJON, suivant procès-verbal en date du 26 décembre 2024, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON, le 6 janvier 2025.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Eloiise SALICHON-COLLOT, notaire associé à DIJON, 52 boulevard Carnot.

Pour avis : Maître Eloiise SALICHON-COLLOT.

L2502439



ODAS NOTAIRES  
37 rue Louis de Broglie  
Parc Technologique de la Toison d'Or  
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

M<sup>me</sup> Denise CARRIONAvis de saisine de  
légataire universel - Délai  
d'opposition  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de  
procédure civileLoi n° 2016-1547 du 28  
novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 octobre 2013 ;

M<sup>me</sup> Denise CARRION, retraitée, demeurant à ARNAY LE DUC (21230), 3 rue des Capucins, veuve de M. LAURIER, décédée à ARNAY LE DUC (21230) le 26 janvier 2025.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Arnaud NICOLARDOT, Notaire associé à DIJON (21000), le 10 avril 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 18 avril 2025.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me NICOLARDOT, référence CRPCEN : 21026, Notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Me NICOLARDOT.

L2502479

## TRIBUNAL

## DE COMMERCE

## LIQUIDATION

## JUDICIAIRE

## OPTY-FIBRE

15 rue du Petit Saint-Dié - 88100 SAINT DIÉ DES VOSGES.

RCS EPINAL : 801 947 854.

Etablissement secondaire à DIJON : 801 947 854 - 2017 B 377.

ACTIVITE : toutes activités en rapport avec l'étude, la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation, l'adaptation et à la maintenance de réseaux électriques et de télécommunications. Achat et vente de tous matériaux et produits nécessaires à l'exercice de ces activités.

Jugement du tribunal de commerce d'Epinal en date du 06 Mai 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2502434

Jugement du  
06 mai 2025

DECEA JULIEN, 24 impasse de la Fontaine, 21370 Velars-sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 839 369 717. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 06 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2502404

MINCARELLI DIDIER, 18 rue FAGON, 21700 NUIITS SAINT GEORGES, RCS Greffe de Dijon 419 846 415. Réparation de chaussures et d'articles en cuir. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 07 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2502406

PIYAU LALO SAYO IZENDE Rita, 8 impasse des Plantes Boyer, 21121 Ahuy, RCS Greffe de Dijon 511 709 875. Transformation et conservation de la viande de boucherie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 06 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2502408

SAS BEAUNE RENOVIATION 21, 4 Rue Prudhon, 21200 Bouze-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 880 410 212. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2502427

SAS SM CARS, Zone Artisanale Beaugard, 21490 Norges-la-Ville, RCS Greffe de Dijon 830 504 791. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2502428

SARL 36 15 EDITIONS, Route de Changey, Domaine de Changey, 21121 Daix, RCS Greffe de Dijon 828 426 380. Édition de revues et périodiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 02 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2502429

SAS TELCO, 11 Rue Nicolas Condorcet, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 880 064 373. Travaux d'isolation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2502432

SAS TACTICAL PROTEC EVENTS, 5 Rue Voltaire, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 948 824 446. Autre mise à disposition de ressources humaines. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU.

L2502430

SAS LINA FIBRE OPTIQUE, 8 Place Saint-Exupéry, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 883 062 119. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2502431

REDRESSEMENT  
JUDICIAIRE

Jugement du  
06 mai 2025

MARESCHAL FABIEN, 11 rue Buffon, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 410 775 522. Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 14 Février 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2502403

BEDRETTIN UNLU, 7 rue du 8 mai 1945, 21230 Arnay-le-Duc. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 06 Novembre 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2502405

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

**STEPHAN RUDY**, 5 rue du Faubourg, 21110 Échigey, RCS Greffe de Dijon 828 294 025. Autres commerces de détail sur éventaies et marchés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 08 Avril 2025, désignant mandataire judiciaire SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502407

**SAS ETUDE CONSEIL PROTECTION DE L'HABITAT (ECPH)**, 3 Allée Champ Caulot, 21310 Belleneuve, RCS Greffe de Dijon 753 789 544. Travaux d'isolation. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Janvier 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502420

**SARL BATI DECOR 21**, 1 Rue des Fermes, 21700 Corgoloin, RCS Greffe de Dijon 884 398 512. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 14 Février 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502421

**SAS FACTORY MOTORS BY ML**, 23 Rue de Chevigny, Crimolois, 21800 Neuilly-Crimolois, RCS Greffe de Dijon 853 283 521. Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 06 Mars 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502422

**SAS CARRELAGE PROJECT**, 4 Impasse des Tilleuls, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 909 954 513. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mars 2025, désignant mandataire judiciaire SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502423

**SAS PRODIJ DJ & DESIGN**, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 880 138 763. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 03 Avril 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502424

**SARL METHALAIT**, 8 Rue de la Potale, 21150 Grignon, RCS Greffe de Dijon 530 011 550. Production de combustibles gazeux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 29Avril 2025, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502425

**SAS 2R RIGAUD LE CAMPAGNARD**, 7 Rue des Échoppes, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 920 210 580. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Avril 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502426

**SARL EBENISTERIE BILLARD**, ZA du Paquis au Roy, 21230 Mimeure, RCS Greffe de Dijon 478 225 790. Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2502401

**SAS LCDP SPORT ET LOISIRS**, 21 Rue du Golf, 21200 Levernois, RCS Greffe de Dijon 830 851 952. Activités des sièges sociaux. Jugement mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L. 631-16 du code de commerce. L2502402

**KERIA LIVING SHOPS**, 9, Rue des Tropiques - 38130 Échirolles - RCS GRENOBLE : 983 912 700

Établissement secondaire à DIJON : 983 912 700 - 2024 B 385  
ACTIVITE : Le commerce de gros ou en détail de luminaires, d'objets de décoration, de linge de maison, de meubles, de tous articles ou matériels concernant l'équipement de la maison, le commerce de tous articles ou matériels pouvant se vendre dans les grandes surfaces.

Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 02/05/2025 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : SELARL BERTHELOT & Associés - Mandataires judiciaires prise en la personne de Me BERTHELOT 16 rue Général Mangin 38100 Grenoble, Maître SERRANO Philippe 61 boulevard des Alpes 38240 Meylan, Administrateur judiciaire : La SELARL ANASTA, prise en la personne de Maître Marc CHAPON 1 place Firmin Gautier 38000 Grenoble mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion SELARL AJP - ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES PARTENAIRES représentée par Me SAPIN et Me LAPIERRE immeuble le cornaline 10 rue d'Arménie 38000 Grenoble mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 31/03/2025

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC. L2502435

### PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

#### Jugement du 06 mai 2025

**SAS FLAM BOX**, 3 Rue Pasteur, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 895 035 665. Gestion de fonds. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502419

### CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

#### Jugement du 06 mai 2025

**SAS LES DELICES BLEUS**, 1 Rue du Port Saint-Jean, 21170 Saint-Jean-de-Losne, RCS Greffe de Dijon 903 435 592. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502409

**SAS AC CONSEIL ET GESTION**, 18 Rue du 27<sup>e</sup> Regiment d'Infanterie, Etc. Rdc App.304, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 984 139 782. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502410

**SAS IDIXA**, 40 B Rue du 8 Mai 1945, 21250 Seurre, RCS Greffe de Dijon 840 026 686. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502411

**SARL MA RENOV**, 4B Rue des Vernettes, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 889 198 818. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502412

**SARL AVG BOISSONS**, 19 Rue d'Ahuy, 21121 Hauteville-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 528 100 829. Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502413

**SARL BDC**, 2 Place Ziem, 10 Rue Vergnette de Lamotte, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 852 035 443. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502414

**SAS RUBI LINK**, 2 Impasse du Sous-Lieutenant Marcel Milants, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 895 043 032. Gestion d'installations informatiques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502415

**SARL CRS**, 40 Rue de Longvic, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 823 670 088. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502416

**SAS GLOBAL DISTRIBUTION AFOUSS**, 10 Rue du Meix, 21910 Noiron-sous-Gevrey, RCS Greffe de Dijon 890 540 834. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502417

**SAS LE GRAAL**, 7 Rue d'Ahuy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 949 520 514. Vente à distance sur catalogue général. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502418

## Yonne

### MODIFICATION DE STATUTS

#### MOULINS DUMEE

Société Anonyme à Directoire au capital de 1.213.200 Euros  
4 RUE DU PORT AU VIN, 89100 GRON  
706 080 058 RCS Sens

#### AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15.04.2025, il a été décidé de :

- Transformer la société en société par actions simplifiées à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Le siège social, la dénomination, l'objet, la durée de la société et les dates de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste inchangé et fixé à 1.213.200 euros divisé en 10.110 actions, toutes de même catégorie.

Les fonctions de l'intégralité des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance prennent automatique fin à ce jour du fait de la transformation.

Sous sa nouvelle forme, l'assemblée générale a nommé :

- Monsieur Hervé DU PONT DE ROMEMONT, demeurant 1 rue Champbertrand (89100) SENS, aux fonctions de Président de la société, à compter du 15 avril 2025, sans limitation de durée.- Madame Florence DU PONT DE ROMEMONT, demeurant 1 rue Champbertrand (89100) SENS, aux fonctions de Directeur Général de la société, à compter du 15 avril 2025, sans limitation de durée.

Les Commissaires aux comptes ont été confirmés dans leurs fonctions jusqu'au terme de leur mandat.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis : Le Président.

L2502399

### AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS

SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX  
1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
www.avocats-vignet.fr

### GROUPE ELITE RESTAURATION

SAS au capital de 600.000 Euros  
Siège social : 15 rue Valentin Privé  
89300 JOIGNY  
331 108 753 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2025, il a été décidé :

- de nommer M<sup>me</sup> Sophie CACHOT demeurant 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY en qualité de Présidente en remplacement de M. François CACHOT, Président démissionnaire ;  
- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société BDO IDF sise 7 rue du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES et de ne pas procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce issu de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023.

Pour avis : Le Président. L2502438

### AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS

SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX  
1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
www.avocats-vignet.fr

#### SOJA'JOY

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros  
Siège social : 15 rue Valentin Privé  
89300 JOIGNY  
534 986 914 RCS Sens

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2025, il résulte que Madame Sophie CACHOT demeurant 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY, a été nommée en qualité de gérante à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 en remplacement de Monsieur François CACHOT, démissionnaire.

Pour avis : Le gérant L2502496

### POURSUITE D'ACTIVITE

### AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS

SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX  
1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
www.avocats-vignet.fr

#### TOUSELOU

Société par actions simplifiée au capital de 30.000 Euros  
Siège social : 3 rue des Entrepreneurs  
89300 JOIGNY  
848 389 912 R.C.S. Sens

L'assemblée générale mixte du 24 septembre 2024, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le Président. L2502400

### LDS GROUPE

#### GATIBIOGAZ

Société par actions simplifiée au capital de 79 400 Euros  
Siège social : 20 Grande Rue,  
89150 VILLEBOUGIS  
881 112 064 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 11 mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le président L2502449

### CAP IMMOBILIER

#### Perte de la moitié du capital social

DÉNOMINATION : CAP IMMOBILIER.  
FORME : SARL.  
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €. SIÈGE SOCIAL : 60 rue des Treilles - 89140 SERGINES.  
524801354 R.C.S. de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 20 mars 2025, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société. L2502490

#### CAP BATIMENT

Forme : SARL  
Capital social : 1.000 Euros  
Siège social : 60 rue des Treilles - 89140 SERGINES  
529 181 208 R.C.S. de Sens

#### Perte de la moitié du capital social

Aux termes de l'AGE en date du 20 mars 2025, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société. L2502491

### CLOTURE

### DE LIQUIDATION

#### ULYSSE

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
La Grande Breuille - RD7  
89520 SAINPUITS  
492 207 931 R.C.S. Auxerre

L'Assemblée Générale réunie le 06/05/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société X.PERIENCE, dont le siège social est 26 rue de la Harpe - 75005 PARIS, immatriculée sous le n° 444 989 651 RCS PARIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à effet du 30/04/2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés duquel la société sera radiée. Pour avis : Le Liquidateur. L2502448

### TRANSMISSION

### UNIVERSELLE

### DE PATRIMOINE

#### FRAICH'GAM

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 30.489,80 Euros  
Siège social : Les Terres du Canada,  
Rue Saint Exupéry, BP 20  
89470 MONTEAU  
398 941 336 Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 14 mai 2025, l'Associé unique, la société FRANCE FRAIS, SAS au capital de 27.308.000 €, sise Route de Combertault, 21200 Sainte-Marie-La-Blanche, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 434 493 672, a décidé la dissolution sans liquidation de la SARL FRAICH'GAM, entraînant la transmission universelle de son patrimoine, conformément aux termes de l'article 1844-5 al.3 du Code civil.

Les créanciers peuvent former opposition, pendant un délai de trente jours à compter de la date de parution au BODACC au Tribunal de Commerce de Auxerre. L2502478

### AVIS DIVERS

#### Commune de VASSY SOUS PISY

En application des articles L.331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants : parcelles sises Commune de VASSY SOUS PISY (89420) cadastrées, savoir : Section C n° 68, lieudit « Prairie de Puisat » bois taillis de 14 ares 52 centiares, Section C n° 71, lieudit « Prairie de Puisat » bois taillis de 42 ares 91 centiares, moyennant le prix de sept cent Euros (700,00 €) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour par la prise de possession réelle, les parcelles étant libres de toute location et occupation. Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë aux biens ci-dessus désignés, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de VASSY SOUS PISY (89420) pour faire connaître à Maître Mathieu THAVAUD, Notaire à SEMUR EN AUXOIS (21140), 26 rue Jean-Jacques Collenot, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes. Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire. Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L.331-19, alinéa 3 : Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien. Pour avis : Le Notaire. L2502237

**Essai.** La gamme du constructeur suédois accueille une grande routière inédite au style puissant, aux motorisations exclusivement électriques proposant jusqu'à 700 km d'autonomie.

# Volvo ES90 : la berline a de l'avenir

**S**ans tapage, Volvo poursuit sa montée en puissance régulière. L'an passé, le constructeur suédois, propriété du groupe chinois Geely, a progressé de 8% pour dépasser les 763.000 voitures produites. Parmi elles, 352.000 étaient électrifiées avec une moitié de 100% électriques, une hausse de 54% d'un exercice sur l'autre. En France, les chiffres sont également positifs. Sur un marché national déprimé, en recul de plus de 3% et traditionnellement peu favorable aux marques premium, Volvo a immatriculé 32% de voitures de plus, la deuxième meilleure performance commerciale de son histoire hexagonale.

C'est dans ce contexte globalement encourageant que la marque suédoise, devenue en l'espace de quelques années un spécialiste des SUV, dévoile une berline inédite, l'ES90 en annonçant « le grand retour de la berline ». Il n'y a pas que les SUV dans la vie et Volvo prend le pari de l'avenir avec une grande routière à motorisations exclusivement électriques. Un choix radical conforté par le fort taux de modèles à batterie dans ses chiffres de vente.

## UN DESIGN INÉDIT

Pour faire la différence, l'inédite Volvo ES90 peut d'abord compter sur un design à la fois sobre et personnel. Une sorte d'équilibre délicat fait de lignes épurées se mariant avec l'identité de la marque dont les blocs optiques avant reprenant la forme du marteau de Thor, constituent un élément stylistique immédiatement associé à Volvo. Avec ses roues de grande taille, ses passages de roues musclés, ses porte-à-faux réduits, la ligne plongeante de son toit, son immense hayon, la grande berline suédoise de 5m de long brouille les cartes. Plus tout à fait une berline, pas vraiment un coupé et pas un SUV non plus. Peu importe, esthétiquement, le résultat est à la fois puissant et décalé dans l'univers premium où Volvo est confronté quasi exclusivement à des constructeurs germaniques.

À bord, c'est du Volvo à 100%. Un constat réjouis-



Plus tout à fait une berline, pas vraiment un coupé et pas un SUV non plus... Esthétiquement, le résultat est à la fois puissant et décalé dans l'univers premium où Volvo est confronté quasi exclusivement à des constructeurs germaniques.

sant tant la marque est parvenue à créer un univers intérieur à nul autre pareil. Matériaux de qualité supérieure, ambiance sophistiquée mais sobre visuellement, niveau d'équipements de confort et d'agrément au meilleur du marché, impression d'espace grâce notamment à l'empattement de 3,10m pour un cocon éclairé par un grand toit panoramique proposé en série. De quoi abattre sereinement les kilomètres dans des conditions optimales. La planche de bord épurée est dominée par l'immense écran numérique central de 14,5 pouces en forme de tablette légèrement inclinée. Volvo met en avant les deux ordinateurs centraux embarqués offrant des performances huit fois supérieures à celles de la précédente génération. On croit le constructeur sur parole...

## ENTRE 333 ET 680 CHEVAUX ÉLECTRIQUES

La sécurité constitue encore et toujours une préoccupation majeure de Volvo : « la priorité historique » rappelle la marque. Le « Safe Space Technology » maison se charge de tout

avec son dispositif exclusif constitué de douze capteurs à ultrason, ses cinq radars, sept caméras.

Le vaisseau amiral suédois est proposé avec trois motorisations, exclusivement à batterie. Le modèle de base - tout est relatif - est animé par un bloc d'une puissance de 333 ch et une transmission aux roues arrière. Elle dispose d'une autonomie conventionnelle de l'ordre de 650km. Viennent ensuite deux modèles à traction intégrale. La première, dénommée « twin », bénéficie d'une puissance respectable de 449 ch et la seconde, « twin performance » culmine à 680 ch. De quoi se prévaloir de très hautes performances. Dans les deux cas, l'autonomie peut atteindre jusqu'à 700 km. La technologie 800 volts permet des recharges plus rapides. Volvo promet de récupérer 300km de marge en seulement dix minutes sur des bornes rapides de 350 kW. Indispensable pour une grande voyageuse appelée à effectuer des parcours autoroutiers au long court.

La gamme Volvo ES90 s'offre à partir de 75.900 €.

Dominique Marée



**Drika Chagas et Manu.O.** Elle vient du Brésil, lui du Creusot, et ils peignent ensemble sur les murs des villes du monde entier sans être poursuivis par la police. Une histoire artistique singulière et pourtant plurielle, entre calligraphie sombre et onirisme coloré qui prouve que les opposés s'attirent.

# L'attirance des contraires



**D**'aucuns pensent que le déterminisme peut tout expliquer... il aura tout de même fort à faire avec les deux artistes Drika Chagas et Manu.O. L'une est née à Belém do Pará au Brésil, une ville de deux millions d'habitants, un lieu emplé de couleurs, de fleuves et de musique, dans lequel se déroulera - excusez du peu - la COP30 en fin d'année. L'autre est né au Creusot, je vous laisse faire pudiquement le cruel parallèle. Et tous deux ont un jour choisi, à 7.500 kilomètres de distance, de peindre sur des murs.

## OBSÉDÉ TEXTUEL

Manu.O était-il destiné à cela ? Toujours est-il qu'à neuf ans il subtilise une bombe de peinture chez son grand-père pour décorer la porte de son garage avec le mot « bonjour » et un visage souriant. Malgré ces audacieux débuts, sa famille ne sent pas son évident potentiel et Manu.O est obligé de peaufiner ses techniques dans des lieux abandonnés. Il explique que cela évite de se faire courser par la maréchaussée et permet de peindre lentement, sans se presser... tout en continuant une scolarité classique et en obtenant une licence d'histoire à Lyon. Après un an en Australie, c'est finalement à Paris qu'il troque ses bombes pour des pinceaux et se met à une version plutôt originale du graffiti textuel : la calligraphie. Mais attention, pas les pattes de mouche des incunables mais plutôt d'immenses lettres sur d'encore plus immenses murs qui n'ont jamais vu un seul mot de leur vie, à part peut-être « ne pas afficher ». Des mots dissimulés, souvent vêtus de teintes sombres et sobres et qui cachent plus qu'ils ne révèlent. Le mot ne se livre pas facilement chez Manu.O. Ce sont des mots-grillages, qu'il faut comprendre, décoder. On se demande parfois s'il y a vraiment du texte dans ses œuvres, et c'est là tout l'intérêt de la chose.

## CORES DA AMAZÔNIA

À l'opposé, l'art de Drika Chagas représente le réel avec une touche colorée qui le rend toujours plus beau qu'il ne l'est vraiment. Elle s'attache le plus



Ce mélange improbable entre la stricte et pure calligraphie et un certain expressionisme débridé fonctionne tellement bien que les vies personnelles des deux artistes vont s'en retrouver elles aussi mêlées. Crédit : DR

souvent à la féminité, à la nature, aux couleurs franches et au sens spirituel des animaux et des personnes qu'elle représente. Bleu, jaune, vert, orange, rose... vous pouvez toujours y chercher de la noirceur, vous n'en trouverez pas. Il est évident que les racines de Drika influent sur ses choix artistiques, mais on ne s'en rend pas forcément compte immédiatement, tant l'explosion des couleurs submerge et chavire le spec-

*« À travers la peinture, nous aidons les personnes à sortir la tête du quotidien. »*

tateur. Diplômée en 2008 de la Faculté des Beaux-Arts de Belém, Drika développe un style qui ne laisse jamais indifférent, inventant des sujets oniriques et poétiques, des animaux mêlés à des humains dans des situations dynamiques et fluides. Mais pour que ce style explose à la hauteur de ce qu'elle imagine, il lui faut de l'espace, de l'air. C'est donc tout naturellement qu'elle se tourne vers l'art urbain

et ses possibilités hors-normes. Elle est alors rapidement repérée par les institutions et peut exposer ses talents dans les espaces culturels nationaux... et internationaux. Les résidences artistiques se succèdent, les expositions et les prix également.

## LE CHOC DES CULTURES

En 2016, alors que Drika est en résidence de trois mois à la Cité des Arts de Paris, les deux artistes se rencontrent dans une exposition qui présente leurs travaux respectifs. Et quelque chose de magique se passe : leurs deux techniques pourtant si éloignées se complètent parfaitement. Les mots de Manu servent de toile de fond ou de halo aux thèmes de Drika, et les couleurs de Drika vont éclaircir les mots de Manu pour leur faire enfin prendre des teintes claires et lumineuses. Un peu de Brésil au Creusot, finalement. Ce mélange improbable entre la stricte et pure calligraphie et un certain expressionisme débridé fonctionne tellement bien que leurs vies vont s'en retrouver elles aussi mêlées, jusqu'à la naissance

de leur fils Léonard qui symbolise pleinement cette union.

Si vous voulez comprendre cette osmose, vous pouvez aussi bien errer du côté du terrain de basketball du lac Kir à Dijon dont ils ont marqué le sol de leurs empreintes que de celui de l'Allemagne, de la Suisse où de Paris où leurs fresques parsèment les murs de diverses villes ou ceux d'espaces municipaux. Mais ils ont également une autre mission

qui vous permettra peut-être de les rencontrer et qu'ils honorent avec joie : la « peinture sociale ». Ils partagent ainsi leur vision de l'art et leurs techniques avec des enfants ou des adultes via divers canaux, institutionnels ou associatifs. « À travers la peinture, nous aidons les personnes à sortir la tête du quotidien », lance Manu.O qui a particulièrement apprécié un travail dans un lycée relatif aux murs servant de frontières entre les pays et à la manière de les repenser dans une optique plus fédératrice entre les peuples.

Leurs arts, qu'ils soient pris séparément (chacun a bien entendu son chemin artistique personnel) ou entrelacés sur certains événements, ne laissent certainement pas insensible et méritent le détour. Si vous ne pouvez pas vous déplacer de par le monde, vous pouvez toujours admirer certaines de leurs fresques à Dijon, où les deux artistes se sont installés depuis 5 ans. À vol d'oiseau, on est presque entre le Brésil et le Creusot. Presque.

Jean-Francis Caux



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

